

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à  
Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-  
de-Jésus

6211-24-077

ÉTAIENT PRÉSENTS :     **M. MICHEL GERMAIN, président**  
                                  **Mme CORINNE GENDRON, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN MONT SAINTE-MARGUERITE  
À SAINT-SYLVESTRE, SAINT-SÉVERIN ET SACRÉ-COEUR-DE-JÉSUS**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 21 octobre 2015 à 13 h 30  
Centre multifonctionnel, Salle Desjardins  
435, rue Principale  
Saint-Sylvestre

**TABLE DES MATIÈRES**

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 21 OCTOBRE 2015**

**MOT DU PRÉSIDENT** ..... 1

**DÉPÔTS DE DOCUMENTS PAR LE PROMOTEUR** ..... 1

**COURTE PRÉSENTATION DE SIEMENS CANADA LTÉE**

M. David Estill..... 2

**DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LES PERSONNES-RESSOURCES** ..... 7

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Léo Ferland ..... 13

Questions de la commission..... 21

M. Richard St-Laurent ..... 32

M. Pierre Labbé..... 43

**PAUSE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions de la commission..... 61

Mme Carole Croteau..... 79

Questions de la commission..... 92

**MOT DE LA FIN** ..... 98

**SÉANCE AJOURNÉE AU 21 OCTOBRE 2015 À 19 H**

---

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance d'audience publique sur le *Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus*.

10 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier tout d'abord si le promoteur a déposé de nouveaux documents ou de nouvelles informations, on en avait discuté hier soir.

Alors, Madame Maraghi, bonjour. Est-ce que vous avez de nouvelles informations à nous communiquer?

15 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Oui. Alors, tel que confirmé hier soir, on a déposé quatre documents :

20 Celui sur les spécifications sonores de l'éolienne Siemens qui est utilisée pour notre projet;

De l'information supplémentaire au sujet des érablières, le nombre d'entailles en production et potentiel, un peu plus de statistiques à ce niveau-là;

25 La distribution de la production par temps calme, vous nous aviez demandé un nombre d'heures ou un nombre de jours, là, où il y aurait moins de production en temps calme;

30 Et enfin, un quatrième document sur le nombre de propriétaires qui étaient touchés par les infrastructures, également ceux qui avaient des éoliennes et les lots où il y avait des éoliennes où il y avait également des habitations, en lien avec la question de madame.

Donc, c'est les quatre documents qui ont été déposés.

35 On a également fait un suivi au sujet de la loi fédérale qui avait été soulevée par monsieur le maire de Saint-Jacques-de-Leeds. On pourrait répondre à cette question, on a un représentant de Siemens avec qui on a travaillé sur cette question ce matin qui pourrait venir au micro vous répondre, si vous le souhaitez.

40 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Vous pouvez inviter la personne.

45 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Alors, David Estill de chez Siemens pour répondre à cette question.

**LE PRÉSIDENT :**

50 Très bien. Alors, bonjour, Monsieur. Alors, nous vous écoutons.

**M. DAVID ESTILL :**

55 Bonjour. Merci. Je suis David Estill. Je suis avec la Division éolienne et énergie renouvelable avec Siemens Canada Limitée. Et merci pour la chance de parler aux questions de la Loi L-1, la *Loi sur les dispositifs limitant les radiations*.

60 Siemens conforme à toutes les lois et standards applicables à tous nos produits, incluant les éoliennes. À la fin de juin de cette année, nous avons 15 935 éoliennes qui fonctionnent dans 42 pays autour du monde, incluant 892 ici au Canada. Nous travaillons avec toutes agences gouvernementales pour assurer la « conformance » de nos produits avec les lois et les standards applicables à nos turbines.

65 Alors, je peux vous confirmer que Siemens est conforme avec toutes les lois et les standards applicables à nos éoliennes.

**LE PRÉSIDENT :**

70 Comme précision, est-ce qu'à ce moment-là, vos produits, est-ce que vous obtenez, je ne connais pas la loi, excusez-moi, mais est-ce que vous devez obtenir une homologation officielle?

**M. DAVID ESTILL :**

75 Moi, je ne pense pas que la loi c'est applicable. Si vous regardez la loi, il n'y a pas une mention explicite des éoliennes. Ils listent beaucoup d'autres instrumentations et des produits qui sont applicables, mais s'il y a n'importe loi qui serait applicable aux éoliennes demain, une nouvelle loi, cette loi Siemens travaillera encore avec toutes agences, nous travaillons avec Santé Canada et toutes les agences ici pour assurer la conformité de nos turbines.

80 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie.

85 **M. DAVID ESTILL :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

90 Tout à l'heure, vous avez mentionné, Madame Maraghi, au sujet des propriétaires, donc vous avez donné de l'information un peu plus détaillée sur les propriétaires, ça m'a fait penser à une question.

95 Dans votre présentation hier, vous mentionniez, bon, par exemple, pour des propriétaires qui reçoivent des éoliennes, ils ont une compensation annuelle. Par contre, on voyait qu'il y avait d'autres propriétaires qui auraient d'autres types d'équipements ou de structures ou d'infrastructures; ces gens-là, de quelle façon, à ce moment-là, vous avez fait des contrats avec eux et de quelle façon à ce moment-là ils seraient rémunérés pour... est-ce que c'est une location, par exemple, ou une servitude, comment ça fonctionne?

100 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Il y a plusieurs formes de compensation. Donc, tous les propriétaires qui ont signé des contrats d'option à l'intérieur du site vont recevoir un type de compensation.

105 Donc, ceux qui ont des infrastructures, ceux qui ont des éoliennes reçoivent un paiement annuel pour l'éolienne. Tous ceux qui ont signé une option à l'intérieur des limites du site vont recevoir également un paiement collectif, qui est partagé au prorata du nombre d'hectares signés dans le territoire.

110 Et, ceux qui ont des infrastructures autres, des chemins, du réseau collecteur, sont payés pour la perte, la perte de bois sur ce territoire-là et la valeur, un peu comme un bail, si on veut, la valeur de leur territoire pour le chemin utilisé.

115 Si vous voulez des détails plus précis sur tous les types de compensations, Patrick Henn pourrait vous les donner, mais de façon générale, les compensations sont structurées de cette façon-là.

**LE PRÉSIDENT :**

120            Peut-être que si c'est possible de produire certainement un tableau pour nous indiquer, bon, pour tel type d'équipement, voici environ de façon type, qu'est-ce que c'est comme compensation. Alors, si c'est possible de nous produire un petit tableau synthèse sur ça, donc ça nous éclairerait pour voir...

125            **Mme VIVIANE MARAGHI :**

                 Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

130            ... la variabilité pour ces différentes, donc compensation ou de location, ça doit dépendre, à ce moment-là...

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

135            On peut vous produire ça. On a aussi une petite présentation avec ces détails-là. Or, si jamais vous le souhaitez, on pourra l'utiliser.

**LE PRÉSIDENT :**

140            C'est ça. On pourra voir, plus tard dans la journée, s'il y a des gens qui manifestent l'intérêt, à ce moment-là on pourra faire une présentation, mais disons, à court terme, à ce stade-ci, un tableau synthèse, ça pourrait être suffisant. On verra s'il y a un intérêt parmi les participants.

145            **Mme VIVIANE MARAGHI :**

                 Parfait. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

150            Parfait. Je vous remercie. Oui?

155

**LA COMMISSAIRE :**

160            Simplement par rapport au document que vous allez déposer sur les habitations, est-ce que vous avez fait la distinction entre les habitations où il y a des résidents versus ce qu'on peut qualifier de chalets ou...? Ça avait été demandé hier.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

165            On a inclus à la fois les résidences et les chalets. Bien, on les a appelés des résidences, mais ça comprend les citoyens qui sont là de façon quotidienne et les citoyens qui sont là comme chalet.

**LA COMMISSAIRE :**

170            Mais est-ce qu'ils sont distingués dans votre document?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

175            Oui. Patrick, veux-tu répondre?

**M. PATRICK HENN :**

180            En fait, ce n'est pas, je pense qu'il y a seulement que des résidences, en fait, mais, nous, on parle d'habitations. Quand on parle d'habitations c'est toujours des habitations, des résidences et des chalets : résidence étant permanent, chalet qui est plus saisonnier.

185            Dans le cas du document qu'on a déposé, ça parle effectivement des deux, mais dans la réalité, c'est des résidences. Vous allez avoir le chiffre, là, je peux vous le donner ici, là, c'est six, en fait, résidences qui seraient associées à des lots où est-ce qu'il y a des éoliennes, par exemple.

190            On a également rajouté un autre élément sur les cabanes à sucre parce que c'est des endroits assez utilisés, donc a également montré l'information sur quand il y avait une cabane à sucre également, donc une exploitation et une cabane à sucre, des installations où les gens vont passer du temps, là, à même les lots qui sont adjacents aux éoliennes.

195

**LA COMMISSAIRE :**

200 Et puis, juste en complément à ce que vous venez de mentionner sur les revenus, donc qui sont tirés par les propriétaires, vous avez une précision où vous disiez, dans un de vos documents :

205 « *Le fournisseur s'engage à verser au propriétaire privé ayant signé un contrat d'octroi d'option à titre de paiement annuel collectif, une portion de 1 % des revenus bruts que le fournisseur tirera de la vente d'électricité.* »

Donc, est-ce vous allez inclure ça dans votre tableau? Est-ce que vous pouvez expliquer aussi comment ça fonctionne, ce mécanisme?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

210 Effectivement, c'est le montant de paiement collectif. Ce paiement-là, donc que les gens aient une infrastructure ou pas sur leur terrain, s'ils ont signé une option avec nous, il nous ont donc permis l'utilisation de leur terrain, même si au final, elle n'a pas été faite, ces gens ont accès à ce paiement collectif qui est 1 % des revenus bruts et qui est partagé au prorata du nombre d'hectares signés.

215 Donc, selon le nombre d'hectares qui a été signé par un propriétaire X à l'intérieur du parc éolien, il va y avoir plus ou moins de ce 1 % là. Mais ça sera inclus dans le tableau, le montant qu'on envisage, et de quelle façon c'est divisé.

220

**LE PRÉSIDENT :**

225 Tant qu'à être dans le sujet, l'ensemble des paiements, autant les fameux paiements collectifs que les redevances ou les 5 000 mégawatts, par exemple, 5 000 \$ par mégawatt, ces montants-là, est-ce qu'il y a des formules d'indexation ou si c'est un montant fixe sur la durée de vie du projet?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

230 Monsieur Henn va pouvoir vous donner des détails.



235 **M. PATRICK HENN ;**

C'est effectivement indexé de la même façon que le contrat avec Hydro-Québec est indexé. Donc, ça suit les mêmes...

240 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, similaires au contrat.

245 **M. PATRICK HENN :**

... les mêmes taux. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

250 Je vous remercie. Maintenant du côté des personnes-ressources, on va faire le tour s'il y a des informations complémentaires à donner, je vais faire le tour parce qu'il y a des personnes-ressources qui sont ici cet après-midi, entre autres, et qui n'étaient pas là hier soir.

255 Donc, nous allons commencer bien entendu avec le ministère du Développement durable, donc Madame Durand, bonjour. On m'a signalé qu'il y avait Alain Boutin ici toute la journée, donc du ministère, de la Direction régionale, si je me souviens bien.

**Mme MAUDE DURAND :**

260 Oui, de la Direction régionale Chaudières-Appalaches et Capitale-Nationale et vraiment pour la portion Chaudière-Appalaches.

J'ai déposé aussi le lien de l'étude de Santé Canada sur le bruit, je l'ai déposé ce matin à madame Carrier.

265 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Du côté du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles? Bonjour.

270

275 **M. ARTHUR BILLETTE :**

Bonjour. Donc Arthur Billette de la Direction générale de l'Électricité, toujours avec Marie-Hélène Labelle. On n'avait pas eu de demande particulière, donc on n'a pas déposé de nouveaux documents.

280 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci. Maintenant du côté d'Hydro-Québec, est-ce qu'il y avait des informations en attente? Ça va?

285 **M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

Non, il n'y avait pas d'information en attente. Rien de plus à signaler à ce point-ci.

290 **LE PRÉSIDENT :**

Puis on m'a informé là, tout à l'heure, on va revenir avec vous plus tard dans l'après-midi pour un certain nombre de petites questions. Ça va?

295 **M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

Merci.

300 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Maintenant du côté de Monsieur Arbour, bonjour. Monsieur Arbour, avez-vous des nouvelles informations à nous communiquer?

305 **M. SIMON ARBOUR :**

310 Bien, je peux mentionner que premièrement, j'ai eu le temps de jeter un coup d'oeil sur le volume 7. Donc, en gros, ce que je commentais hier, ça tient. Dans le fond le commentaire que je disais par rapport, justement, à l'écart, ce qui était mentionné. Donc, on a quand même un point de mesure avec un impact moyen, ce qui est pour nous, en tout cas, est quand même significatif. Et la méthode semble concorder aussi à ce que j'ai vu dans d'autres études d'impact. Mais c'est

certain qu'au niveau méthodologique, ça, je vous demanderais peut-être d'adresser les questions à ce sujet-là à mes collègues du ministère de l'Environnement.

315 Et, ça, je pense que c'est la première chose qu'on avait mentionnée hier. Et concernant aussi des études sur les infrasons dont on a discuté hier, là.

**LE PRÉSIDENT :**

320 Oui.

**M. SIMON ARBOUR :**

325 J'ai fait une demande à l'INSPQ, je suis en attente d'une liste parce qu'en fait, hier, j'ai mentionné que la revue a été publiée en 2013, mais en réalité, la revue de littérature avait été faite de mai à juillet 2011.

330 Donc, ce qu'on regarde, c'est à partir de 2011 aller jusqu'à aujourd'hui. Donc, je devrais recevoir une liste, si c'est pas aujourd'hui, en tout cas, d'ici demain, je devrais avoir une liste de ces articles-là. Par contre, ces articles-là n'auront pas nécessairement fait l'objet d'une analyse ou d'une évaluation de leur part. Ça, ça nous prendrait plus de temps pour le faire.

335 Ce qui pourrait aider, par contre, c'est que si monsieur, le maire de Saint-Jacques-de-Leeds, je crois qui avait fait...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

340 **M. SIMON ARBOUR :**

... qui avait mentionné ça, s'il pouvait nous déposer cette liste d'articles auxquels il faisait référence, nous, on pourra peut-être les regarder plus en détail, si c'est possible.

345 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, s'il est ici. Il n'est pas ici aujourd'hui. S'il est ici ce soir, on pourra lui poser la question.

350

**M. SIMON ARBOUR :**

O.K.

355 **LE PRÉSIDENT :**

S'il a une liste d'études à proposer.

**M. SIMON ARBOUR :**

360

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

365

Alors, je vous remercie. Du côté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Déry. Bonjour.

**M. STÉPHANE DÉRY :**

370

Bonjour. Bien moi, je n'avais rien à déposer de nouveau à ce stade-ci, mais juste pour vous signifier qu'aujourd'hui, je suis accompagné cet après-midi de ma collègue, madame Julie Royer, qui pourra répondre à des questions en ce qui concerne l'habitat aquatique.

**LE PRÉSIDENT :**

375

On va pouvoir revenir aussi cet après-midi sur des questions relativement, notamment, aux inventaires. Je vous remercie.

380

Du côté de la MRC. On m'informe aussi que du côté de la MRC Robert-Cliche, donc monsieur Denis Desbiens est ici cet après-midi. Bonjour, Monsieur, vous êtes accompagné de madame Geneviève Turgeon. Bonjour, Madame.

385

Alors, nous avons aussi présentes dans la salle encore, la municipalité de Saint-Séverin, la municipalité de Saint-Sylvestre.

J'en profiterais, hier, on avait posé une question à la municipalité de Saint-Sylvestre concernant ce que la municipalité avait examiné, qu'est-ce qu'elle entend faire avec les redevances qu'elle recevrait. J'aimerais poser la même question à la municipalité de Saint-Séverin. Alors, si vous voulez vous avancer à la table? Donc, Monsieur Cloutier, bonjour.

390 Alors, si vous voulez nous donner l'état de la situation concernant, est-ce que vous avez  
commencé à examiner ça pour dépenser les redevances?

**M. JEAN-PAUL CLOUTIER :**

395 C'est sûr qu'on a commencé à examiner ça un petit peu. Il n'y a pas aucun projet défini,  
mais de notre côté, il y a sûrement des investissements qui pourraient faits au niveau des loisirs. Il  
y a les infrastructures routières qui pourraient être améliorées. Les loisirs ou divertissements pour  
les aînés, ces choses-là.

400 Essayer d'attirer le plus possible, faire la promotion touristique pour attirer le plus de monde.  
On est une municipalité de seulement 275 habitants, ça fait qu'on pourrait facilement augmenter  
un peu, c'est notre désir.

405 Ça fait que ces argents-là peuvent servir à rendre notre municipalité plus attrayante et  
attractive pour augmenter et en même temps accélérer la vitesse de progrès de cette municipalité.

**LE PRÉSIDENT :**

410 En passant, le budget de la municipalité, c'est combien en ce moment?

**M. JEAN-PAUL CLOUTIER :**

415 Le budget de la municipalité en redevances, en taxes foncières, c'est aux alentours de  
400 000 \$.

**LE PRÉSIDENT :**

400 000 \$. Très bien. Je vous remercie. Attendez un petit peu.

420 **LA COMMISSAIRE :**

425 Je m'excuse, Monsieur. Oui, juste en complément à votre explication, comment est-ce que  
vous allez vous y prendre pour déterminer les domaines où vous allez investir? Parce que je  
comprends que vous avez des idées, mais qui prend la décision? Est-ce que vous allez faire un  
comité? Est-ce que vous allez regarder différentes options?

**M. JEAN-PAUL CLOUTIER :**

430

Oui, il est possible qu'au début de l'année 2016, il y aura une séance d'information pour toute la population sur divers sujets et ces sujets-là seront abordés pour se donner un plan d'action pour les années à venir.

435

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie.

440

Maintenant, je signale, nous avons quelques participants qui étaient inscrits hier. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, on va vérifier s'ils sont ici cet après-midi. S'ils ne le sont pas, on conserve leurs noms pour la soirée.

445

Je rappelle aussi avant de poursuivre, si vous avez l'intention donc de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Lynda Carrier, qui est à l'arrière de la salle à l'accueil.

Pour les remarques d'usage également, donc pour les gens qui vont venir poser des questions, je demande aux participants d'éviter les préambules, sauf ceux qui sont essentiels à la compréhension de la question.

450

Alors, ça sera toujours deux questions par intervention.

Bien entendu, les gens peuvent, à ce moment-là, continuer à s'inscrire au registre.

455

Toutes les questions comme les réponses doivent m'être adressées.

En passant, aussi, si vous avez des cellulaires, veuillez les mettre en mode vibration.

460

Et je rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ceci, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

Alors, je vous remercie de votre attention.

465

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
M. LÉO FERLAND**

470

**LE PRÉSIDENT :**

475

Alors, je vais procéder, pour vérifier la présence, donc j'avais ici monsieur Christian Noël, je ne crois pas qu'il est ici cet après-midi? J'avais Pierre Labranche, lui aussi, il m'a indiqué en fin de séance hier qu'il serait ici ce soir. Stéphane Lachance et Léo Ferland? Monsieur Ferland, vous êtes là. Alors, je vous invite à vous avancer.

**M. LÉO FERLAND :**

480

Merci, Monsieur le président, Madame la commissaire. Hier, il y a une carte qui a été montrée, que RES a montrée concernant les accès pour la construction des éoliennes. J'aimerais la revoir, cette carte-là, si c'est possible.

**LE PRÉSIDENT :**

485

Vous pouvez la remettre en ligne s'il vous plaît? Pas en ligne, mais à l'écran.

**M. LÉO FERLAND :**

490

Parce que moi, ce qui m'intéresse c'est l'enfouissement des câbles qui passent. Si j'ai bien compris, il va y avoir un câble par éolienne, je pense, si j'ai bien compris. J'aimerais savoir où les câbles vont être enfouis dans les entrées de routes locales, c'est surtout des routes locales, on n'a pas de routes provinciales, et puis j'aimerais savoir s'ils sont enfouis dans l'emprise sur le bord de la rue puis est-ce que les routes locales vont être remises en état après et puis est-ce qu'on va remettre du gravier. Est-ce qu'on va améliorer ces routes-là une fois que ça va être passé?

495

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, alors Madame Maraghi.

500

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Oui. Si vous le permettez, on pourrait utiliser une autre carte que celle-ci. Celle-ci nous démontrait les accès au territoire par le transport hors normes, mais on a la carte d'implantation du projet qui pourrait nous démontrer les tracés pour les réseaux collecteurs.

505

Pendant que mon collègue nous amène cette carte-là, d'abord faire peut-être un petit correctif. Il n'y a pas un câble, en fait, chacune des éoliennes a évidemment un réseau, mais il y a environ six câbles collecteurs, six à huit éoliennes sont connectées sur un réseau collecteur.

510

Donc, chacune des éoliennes a son propre fil, si on parle en langage simple à comprendre, et six à huit éoliennes vont former un réseau collecteur, un circuit, en fait. Et dans le projet qu'on veut construire ici, il y aura donc six circuits qui vont se rendre au total à la sous-station qui est à Sacré-Cœur-de-Jésus.

515

Pour avancer dans la réponse, donc selon où se situent ces circuits-là, dans la plupart des chemins municipaux, il va y avoir un circuit qui va être enfoui dans l'emprise du chemin municipal et parfois plus lorsqu'il va y avoir deux circuits ou trois circuits qui vont se rejoindre.

520

Et le dernier tronçon qui mène jusqu'à Sacré-Cœur-de-Jésus donc aura six circuits enfouis dans la voie publique.

**LE PRÉSIDENT :**

525

Donc, pour reprendre aussi certains éléments de la question de monsieur Ferland, donc normalement, un câble par exemple serait-il installé dans l'emprise routière ou en marge de l'emprise du chemin?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

530

Il serait, bien, dans l'emprise municipale, donc ça ne veut pas dire que la surface de roulement de la route publique prend l'entièreté de l'emprise, parfois la surface de roulement est plus petite que l'emprise que la municipalité a. Les emprises municipales ont généralement minimalement 12 mètres de largeur, souvent jusqu'à 20 ou 25 mètres selon les emprises. Les municipalités pourront vous répondre. Les surfaces de roulement sont souvent beaucoup plus petites. Mais on va s'assurer que les câbles sont enfouis vraiment dans l'emprise municipale et non en traversant les terres privées qui sont le long de ces chemins-là.

535

**LE PRÉSIDENT :**

540

L'autre volet, c'est-à-dire supposons, bon, vous êtes dans l'emprise, donc autant que faire se peut, vous allez vous dégager de la surface de roulement pour installer votre câble, c'est ce que je dois comprendre?

545



**Mme VIVIANE MARAGHI :**

550 Oui. Généralement, les câbles sont installés dans l'emprise, mais à l'extérieur du fossé, à droite du fossé, donc pas en dessous de la surface de roulement, quoique ça peut dépendre, dans certains cas il y aura des câbles qui vont également être en dessous de la surface de roulement, dépendant du nombre de circuits qui ont à être installés.

**LE PRÉSIDENT :**

555 Et puis dans l'entretien général, à ce moment-là, des chemins, pour reprendre un autre volet de la question de monsieur Ferland, donc dans les chemins qui seraient nécessaires pour, ne serait-ce que pour l'implantation des éoliennes, mais aussi pour leur entretien périodique, donc votre volet c'était de savoir comment ces chemins-là vont être remis en état à la fin des travaux. C'est ça que vous voulez savoir?

560

**M. LÉO FERLAND :**

565 C'est surtout les routes locales, les routes municipales, ainsi que, il va y avoir des travaux qui vont être faits. On regarde le rang de Saint-Frédéric, si on regarde dépasser le Radar, il y a une partie qui pratiquement n'est pas praticable, elle est difficilement praticable, est-ce que ces routes-là vont être améliorées? Le rang Saint-Frédéric, les endroits que ça circule, mais est-ce que ces routes-là vont être améliorées par le projet?

**LE PRÉSIDENT :**

570

Très bien. Madame Maraghi?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

575 Oui, toutes les routes qui vont être empruntées pour la construction du projet vont être améliorées.

580 Certains tronçons sont effectivement déjà en très bon état, on va s'assurer qu'ils sont capables de supporter tout le trafic pendant la construction, mais la plupart des tronçons vont être améliorés, effectivement.

Donc, on a fait également des ententes avec les municipalités dans l'entente de collaboration qu'on a faite avec eux où on s'assure que toute route qui pourrait éventuellement être endommagée par la construction du projet soit remise en état.

585 Mais de façon générale, les chemins sont généralement toujours meilleurs après la construction d'un projet éolien qu'avant.

**LE PRÉSIDENT :**

590 Madame Maraghi, vous avez mentionné une entente de collaboration. Donc, c'est des documents qui sont déjà signés ou c'est des documents préliminaires, ça?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

595 C'est des documents qui sont déjà signés. Ils avaient été négociés en même temps que les ententes de partenariat qui ont été signées avec les municipalités pour la création de la société en commandite et de la compagnie Mont Sainte-Marguerite, on pourrait vous soumettre ces documents-là.

600 C'est des ententes, une entente de collaboration directement avec les municipalités et la Société en commandite. Ça permet donc aux municipalités de n'avoir pas seulement un partenariat, mais également une entente avec la Société pour s'assurer d'agir à la fois comme partenaire, mais à la fois comme municipalité aussi, afin de protéger les droits des citoyens.

605 Et c'est à l'intérieur de cette entente-là qu'on s'assure des redevances annuelles dont on parlait tout à l'heure, les 5 000 \$ par mégawatt, le montant qui est donné pour les projets communautaires et autres plans de transport, comité de suivi, et cetera, dans cette entente-là.

**LE PRÉSIDENT :**

610 Donc, ce sont des documents qui sont distincts des documents qui sont dans la Société en commandite.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

615 Effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

620 Est-ce que ces documents-là sont déjà publics?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

625

Ils ne sont pas déjà publics, mais l'entente de collaboration n'est pas une entente confidentielle. Certainement, les municipalités ont dû les présenter à leurs citoyens lors de leurs conseils municipaux pour les adopter, il faudrait voir de quelle façon. Mais ce n'est pas des documents avec des clauses de confidentialité. Il est possible de vous les soumettre sans que ça soit sous pli confidentiel.

630

**LE PRÉSIDENT :**

635

Très bien. Alors, du côté des municipalités, alors si vous n'avez pas d'objection, donc je présume, bon, comme madame Maraghi explique, vous les avez déjà présentées au conseil municipal, donc ça serait intéressant pour que la commission puisse voir l'étendue à ce moment-là de l'entente de collaboration. Donc, on va en demander le dépôt. Ça vous va.

Bon, oui, Monsieur Ferland.

640

**M. LÉO FERLAND :**

645

J'aurais une deuxième question, ça touche un peu encore le même principe, là. Donc, lorsqu'on arrive au bout du rang Sainte-Catherine, on a deux choix pour rejoindre les éoliennes qui viennent du rang Sainte-Marguerite puis aussi d'une partie de Saint-Séverin, en arrière du village

650

On peut passer par ce que d'aucun appelle le trou du chaudron ou il y a l'Anse-à-Clovis, c'est dans une côte qui est difficilement praticable. Il y a des gens qui tournent de bord parce qu'ils ne sont pas capables de monter la côte, là, fait que c'est beaucoup de... est-ce qu'on va passer dans – non, l'emprise n'est pas large, là, donc si on regarde d'une clôture à l'autre, d'un fossé à l'autre, on a les clôtures de chaque côté, ça fait qu'il n'y a pas d'emprise, c'est une ancienne route qui servait pour des chevaux puis qu'on a, lorsque les autos ont arrivé, bien, on a mis un peu de gravelle, c'est tout ce qui a été fait.

655

Est-ce que la municipalité de Saint-Séverin pense améliorer cette route, cette côte-là en même temps que le projet va être fait? Est-ce que ça va être une responsabilité de la municipalité ou une responsabilité de RES de faire cette route-là? De faire l'amélioration de cette route?

660

**LE PRÉSIDENT :**

665           Très bien. Tout d'abord, est-ce qu'il serait possible d'avoir à l'écran une projection où on verrait le rang Sainte-Marguerite.

**M. LÉO FERLAND :**

670           Puis le rang Sainte-Catherine, là.

**LE PRÉSIDENT :**

675           Sainte-Catherine. Sainte-Marguerite et Sainte-Catherine.

**M. LÉO FERLAND :**

680           Oui, puis c'est une jonction. Il faut traverser la rivière Beaurivage. On a deux endroits pour traverser la rivière Beaurivage, soit par le bout du rang Sainte-Catherine où on tombe dans une ancienne partie qui était utilisée comme trajet l'hiver, mais donc qui est utilisée présentement qu'on appelle la côte en planche à linge. Celle-là là, celle-là ici, là. Cette côte-là est pratiquement pas praticable, là. On appelle ça la Côte-à-Clovis ou le Trou du chaudron ou l'Anse-à-Clovis.

**LE PRÉSIDENT :**

685           Alo9rs, nous avons le rang Sainte-Marguerite qui est horizontal sur la carte.

**M. LÉO FERLAND**

690           Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

695           On s'en va vers l'Ouest, vers le Sud-Ouest, là on fait un croche et là, on continue de prendre le chemin qui est dans... ce chemin-là.

**M. LÉO FERLAND :**

700           Oui. Et puis dans le bas, là, vous avez la rivière Beaurivage qui passe là. Ça fait que si je vois bien, ce qui est prévu, là – c'est en bleu –, on va venir rejoindre le trajet qui va du rang Sainte-Marguerite puis qui s'en va vers le rang Sainte-Catherine.

**LE PRÉSIDENT :**

705 Nous avons circulé sur cette route-là la semaine dernière, sur le chemin, et effectivement, je me souviens, c'est ça, c'est assez encaissé.

**M. LÉO FERLAND ;**

710 Très encaissé puis pour monter, c'est... il faut être quasiment des experts.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, on va d'abord poser la question du côté du promoteur.

715 **M. LÉO FERLAND :**

Bien, il y a les deux. Soit que ça soit RES soit que ça soit la Municipalité qui va profiter du projet.

720 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, Madame Maraghi tout d'abord.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

725 À ce moment-ci, comme je l'avais expliqué hier au niveau du transport hors normes, il y aura pas de transport hors normes dans ce secteur-là. Effectivement, on vient de le mentionner, les pentes sont beaucoup trop abruptes pour pouvoir transporter des pales de 55 mètres de long, donc d'où le fait qu'il y aura quatre accès extérieurs.

730 Cette section-là par contre sera utilisée pour du camionnage et on prévoit installer du réseau collecteur le long de ce chemin-là.

735 Donc, certainement, il sera amélioré. Maintenant, est-ce que la pente deviendra moins abrupte, je ne peux pas vous l'indiquer aujourd'hui, mais le rang lui-même sera amélioré puisqu'on aura à y travailler.

**LE PRÉSIDENT :**

740 Si on continue, donc le chemin, c'était le rang Sainte-Catherine, vous avez dit?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

C'est celui-là, ici.

745 **M. LÉO FERLAND :**

Oui. Qui s'en va à Saint-Sylvestre, c'est Sainte-Catherine.

**LE PRÉSIDENT :**

750

C'est ça. Du côté de Sainte-Catherine, on est allé là-dedans aussi, c'était assez étroit, donc on voit, si vous remontez la carte, pour voir plus bas, on voit qu'il y a des éoliennes qui sont prévues dans ce secteur vers le sud. Donc, j'imagine que le chemin serait amélioré lui aussi, Madame Maraghi?

755

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Donc, c'est ici. On a choisi de vous présenter avec Google, souvent ça parle un petit peu plus qu'avec les cartes en deux dimensions.

760

Donc, la route Sainte-Catherine est ici, on arrive donc du Chemin du Radar, ensuite ça devient la route Sainte-Catherine qui a une grande, grande courbe et ensuite la jonction vers la municipalité de Saint-Séverin où on retrouve le creux ici de la rivière. Ce chemin-là sera donc utilisé. Il y a des éoliennes ici. Bon, les éoliennes alternatives qui sont proposées dans ce secteur-là, on aurait un chemin privé pour y accéder.

765

Donc, cette portion-là, ici, de chemin entre les deux municipalités n'est pas un chemin pour du transport hors normes, mais du camionnage et du réseau collecteur.

770 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie. Est-ce que vous voulez aller en complémentaire toujours avec la municipalité de Saint-Séverin? Ça vous va comme réponse.

775 **M. LÉO FERLAND :**

Bien, la municipalité de Saint-Séverin, si elle veut utiliser ses redevances, je pense que c'est une place qui est intéressante.

780 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie. Alors, bien entendu, vous pouvez vous réinscrire.

785

---

### QUESTIONS DE LA COMMISSION

**LE PRÉSIDENT :**

790

Alors, si des gens veulent s'inscrire pour poser des questions, ils peuvent s'adresser à monsieur Nolet à l'arrière de la salle, donc vous êtes les bienvenus à vous inscrire.

795

Entretemps, nous allons poser quelques questions. On pourrait commencer, on aimerait poser des questions, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, à Hydro-Québec et ainsi qu'au promoteur et au ministère de la Faune concernant les inventaires, Mais on va commencer avec Hydro-Québec.

800

Donc, ce que je vous propose comme première question : dans le contrat par exemple, aussi dans le décret qui a été adopté par le gouvernement, on parle d'une obligation de participation des municipalités au contrôle du parc éolien. Donc, un pourcentage minimal de contrôle.

805

Donc, lorsque Hydro-Québec a regardé des contrats avec le promoteur, à ce moment-là on voyait qu'il y avait ces questions-là qui étaient abordées dans le contrat, est-ce qu'Hydro-Québec pourrait nous expliquer, à ce moment-là, qu'est-ce qu'on entend, dans un premier temps, comme... qu'est-ce qu'on veut dire par contrôle, à ce moment-là, des municipalités?

810

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

815

Oui, Monsieur le président, effectivement, dans son décret, le gouvernement souhaitait... donc, le gouvernement souhaitait qu'il y ait une participation d'une communauté locale, soit une municipalité ou une MRC qui, sur la base d'une résolution, prenne une part de 50 % de la participation de la corporation qui formerait le fournisseur du contrat.

**LE PRÉSIDENT :**

820

O.K.

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

825

Donc, à cet égard-là, c'est 50 % qui assurent à la collectivité le pouvoir de décision dans la gestion de cette corporation-là.

**LA COMMISSAIRE :**

830

Juste peut-être en précision, quand vous parlez de 50 %, ici, on est par exemple dans un cas de société en commandite, donc il y a un 50 %, mais au niveau du commandité. Est-ce que vous avez tenu compte de cette structure financière particulière ou de cette structure juridique particulière, pardon, pour évaluer cette question du contrôle?

835

Est-ce que pour vous, le 50 %, simplement dans le commandité, ça correspond à du contrôle ou s'il faut le voir de façon plus large, comme une capacité pour les municipalités d'avoir un impact dans les décisions qui sont prises?

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

840

L'objectif était effectivement d'assurer que les municipalités impliquées puissent avoir un droit de regard sur les décisions qui sont prises à l'égard de la gestion du parc.

**LA COMMISSAIRE :**

845

Et les décisions en tant que telles, parce qu'on comprend que le commanditaire prend certaines décisions, le commandité prend des décisions de gestion, dans le cas qui nous occupe on a aussi des conventions de gestion. Comment est-ce que vous faites pour évaluer le type de décisions qui doivent être prises et jusqu'à quel point est-ce que les décisions doivent être d'une certaine nature pour que vous considériez qu'il y a un contrôle?

850

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

855

Nous, l'évaluation se faisait, bien, soit en vue d'octroyer le contrat, on avait différents critères; en regard à la participation, on examinait... le feu vert, c'était une résolution de la communauté qui s'engageait à prendre part aux fournisseurs, à prendre part justement à l'organisation à venir.



Puis c'est là qu'on arrêtais, nous, on s'assurait que de part et d'autres, il y avait une entente, advenant l'octroi du contrat.

860

**LE PRÉSIDENT :**

Du côté encore d'Hydro-Québec, en lien avec le contrat d'approvisionnement, on peut y remarquer, au contrat par exemple, qu'il y a des pénalités qui sont... des formes de pénalités financières qui ont été imposées dans un sens ou dans l'autre, c'est-à-dire s'il ne se produit pas assez d'électricité ou s'il s'en produit beaucoup trop.

865

À ce moment-là, de quelle façon... est-ce que c'est nouveau, ça – entre autres, pour l'aspect des surplus de production, on voyait qu'il y avait une forte pénalité qui était imposée, est-ce que c'est nouveau dans cet appel d'offres-ci par rapport aux anciens appels d'offres d'Hydro-Québec?

870

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

Non. Les contrats, depuis le premier lancement de l'appel d'offres sont faits à peu près sur le même modèle en termes de pénalité. Les pénalités, il y en a différentes sortes. Donc, vous référez peut-être aux pénalités reliées à la production elle-même, à la perte de production, au manque, bon...

875

**LE PRÉSIDENT :**

Surtout aux surplus. On voit que si, de mémoire, s'il y avait plus que 125 % de la production prévue, Hydro-Québec achète, mais à un tarif beaucoup plus bas. Est-ce que c'était fréquent dans les anciens contrats ou si c'est nouveau?

880

885

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

Non, ça a toujours été comme ça à vrai dire.

890

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Pour ce qui est des pénalités en cas de non-respect, si c'est des pénalités récurrentes, comment Hydro-Québec va gérer la situation à ce moment-là, si on voit que le parc éolien systématiquement produit sensiblement moins qu'il devait produire?

895

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

900 Bon. Donc, ce qui se passe c'est que, évidemment, c'est dans l'intérêt du producteur de produire le plus possible puisqu'il est payé pour.

905 Son plan financier est basé sur une certaine production puis le contrat reflète ça en termes d'énergie contractuelle. Maintenant, le mécanisme mis en place pour justement permettre au fournisseur en défaut de livrer, s'il s'expose à un défaut de livrer l'énergie pour laquelle il s'est engagé, donc c'est sur une base de trois ans, donc si la valeur de l'énergie moyenne calculée pour la période de trois ans, il faut attendre quelques années. Au bout de trois ans, il a des dommages à couvrir pour couvrir l'écart entre 95 % de l'énergie contractuelle et l'énergie moyenne fournie au cours de ces trois années-là. Les trois premières années.

910 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

915 Donc, au bout de trois ans, si jamais le fournisseur se rend compte que, finalement, il a été trop ambitieux en termes d'énergie contractuelle, à ce moment-là, il a une occasion de réduire l'énergie contractuelle prévue au contrat.

920 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Dans cette foulée-là, on voyait hier dans la présentation initialement, on parlait d'un projet de l'ordre d'une centaine de mégawatts qui a abouti à un projet de 145 mégawatts.

925 Est-ce que j'ai bien compris, c'est Hydro-Québec qui a demandé au promoteur d'augmenter la puissance de production de son projet et, si c'est le cas, pour quelle raison fondamentalement, est-ce que vous pouvez nous l'expliquer?

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

930 Excusez-moi, il y a peut-être une information qui me manque, là, mais le projet tel que présenté...

935

**LE PRÉSIDENT :**

940 Mais à l'origine, madame Maraghi pourra me... mais elle a fait allusion à ça, hier, lors de sa présentation. – Madame Maraghi, pouvez-vous préciser?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

945 Lorsqu'on a déposé notre soumission à Hydro-Québec, on a soumissionné trois variantes du projet. Donc, on avait des variantes à 100 mégawatts et une variante à 147.2 et c'est cette variante-là qui a été retenue.

950 Ce n'est donc pas Hydro-Québec qui nous a demandé de produire plus, mais nous qui avons soumis plusieurs variantes, trois variantes et une de celles-ci a été retenue. Ce n'était pas celle qui avait été initialement présentée dans l'étude d'impact, mais c'est une variante sur laquelle nous avons beaucoup travaillé et nous étions prêts également à signer un contrat d'approvisionnement.

**LE PRÉSIDENT :**

955 Donc, c'est une question qu'on se posait. Donc, je crois que ça répond à la question.

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

960 O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

965 Je vous remercie. Dans le contrat d'approvisionnement, il y a différentes formulations de termes qui sont utilisées en termes de l'énergie qui est produite. On voit, parfois on voit le terme « énergie admissible », « énergie contractuelle », et « l'énergie livrée nette », « énergie rendue disponible » et je me demandais si c'était possible de nous produire, disons, un tableau de définitions pour voir c'est quoi les distinctions, autrement dit, entre ces différentes terminologies.

970 Donc, je reprends ça : Énergie admissible, énergie contractuelle, énergie livrée nette et énergie rendue disponible. Donc, voir c'est quoi les nuances qui doivent être faites pour cette information-là, puis à ce moment-là, on fera le suivi avec vous pour obtenir – est-ce que ça serait possible de nous faire ça?

975 **M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

Oui, oui. Ça va nous faire plaisir de faire un tableau synthèse sur ces définitions-là.

980 **LE PRÉSIDENT :**

On sait aussi qu'Hydro-Québec a mis à jour le plan, je ne sais plus le titre exact, mais à chaque année, Hydro révisé son plan d'approvisionnement, ses besoins énergétiques. Donc récemment – d'ailleurs, on le voit aussi qu'Hydro-Québec était allée en appel d'offres pour de la puissance de pointe – à ce stade-ci, c'est juste comme pour avoir une information, est-ce que dans la mise à jour, est-ce qu'Hydro-Québec a encore un besoin de puissance de pointe pour 2015-2016?

985 **M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

Oui, malheureusement. Hydro-Québec est en déficit lors des pointes en termes de puissance.

990 **LE PRÉSIDENT :**

Les parcs éoliens, est-ce qui peuvent contribuer ou ils ne sont vraiment pas pris en compte pour les besoins de puissance?

995 **M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

Oui, oui, ils contribuent et puis leur contribution est quand même significative. Donc, ils contribuent à hauteur de 30 % environ.

1000 **LE PRÉSIDENT :**

1005 30%, O.K.

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

1010 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1015

Donc, vous assumez à 30 % parce que vous assumez qu'il y aura toujours des parcs éoliens quelque part qui vont être, une journée donnée, qui sont en exploitation?

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

1020

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1025

C'est dans ce sens-là qu'on doit le prendre.

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

1030

On compte sur les parcs éoliens en période de pointe hivernale. Pour revenir à une énergie admissible, juste un petit mot.

**LE PRÉSIDENT :**

1035

Oui?

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

1040

L'énergie admissible, c'est de l'énergie qu'on achète au prix défini au contrat puis effectivement, il y a une quantité de 100 % de l'énergie contractuelle qui est prévue au contrat, qu'on paie. Donc quand, jusqu'à hauteur de 100 %, Hydro-Québec achète l'énergie livrée à hauteur régulière puis même, on va jusqu'à 120 % à ce moment-là. Le seuil additionnel, c'est 20 % de plus que l'énergie contractuelle qui est produite. Donc, vous avez fait référence à 125 % tantôt, c'est pour ça que je fais la petite correction, c'est 120 %.

1045

**LE PRÉSIDENT :**

C'est 120 %. Je vous dis ça de mémoire.

1050

Enfin, une autre question, ça porte sur, bon, le raccordement. Hier, on a fait état, lors de la présentation, madame Maraghi a montré qu'il y aurait un raccordement avec un poste d'Hydro-Québec qui est voisin du poste projeté. À ce stade-ici, c'est sûr que par rapport à d'autres projets éoliens, ça semble être plus simple parce qu'il n'y a pas de ligne de raccordement entre les deux

1055 postes de genre 10 kilomètres de long, on parle de 400 mètres. À quelle étape, Hydro-Québec en est rendue actuellement pour le raccordement du projet éolien?

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

1060 Donc, si vous voulez, bien, à cette étape-là, effectivement c'est Hydro-Québec qui est responsable de raccorder le parc à partir du poste de départ du parc éolien jusqu'à la ligne Hydro-Québec. Donc, dans ce cas-ci, c'est une ligne relativement courte de 400 mètres, environ. Puis ça se passe à une tension de 120 kilovolts.

1065 Maintenant, en termes de démarches, pour en venir à votre question, j'inviterais peut-être ma collègue, Lynda Anctil, qui est ici dans la salle, qui est responsable des relations avec le milieu, qui s'est impliquée dans ce dossier-là depuis le début, à faire le point.

**LE PRÉSIDENT :**

1070 Très bien. Alors, bonjour Madame Anctil.

**Mme LYNDA ANCTIL :**

1075 Oui, bonjour. Alors, au moment où on se parle au niveau d'Hydro-Québec, c'est une ligne qui est projetée, on est en projet au niveau d'un tracé de ligne, ce n'est pas définitif. Par contre, on sait que la ligne devrait avoir environ 400 mètres.

1080 On a une idée aussi où elle va passer, c'est qu'elle doit traverser au-dessus de la route 112 pour aller se raccorder sur une ligne qui existe déjà, qui est celle de Beauceville, East-Broughton, c'est entre deux postes. Donc, c'est une ligne de dérivation qu'on devra construire à ce moment-là pour venir se raccorder sur la ligne existante près du poste de East-Broughton, à proximité en fait.

**LE PRÉSIDENT :**

1085 Alors, pour l'instant, vous avez, c'est sûr qu'on n'a pas une dynamique qui est différente que si on avait une très longue ligne, avez-vous commencé à faire des consultations avec le milieu environnant?

1090

**Mme LYNDA ANCTIL :**

1095 Oui. À l'étape où on en est, c'est que nous, au printemps, on a rencontré la municipalité, la MRC, on a informé aussi le bureau de la députation et de même que les gens de l'UPA au niveau régional pour les informer du projet qui s'en venait.

1100 Maintenant, il n'y a rien de définitif, c'est comme un tracé qui n'est pas arrêté, mais on a quand même une bonne idée où il va passer. Donc, on a informé les représentants municipaux à l'effet que si le projet était accepté par le gouvernement, à ce moment-là, nous, on poursuivait dans la démarche.

1105 Maintenant, comme ça n'implique pas... c'est une ligne de moins de deux kilomètres, il n'y a pas un processus de participation publique où on a différentes étapes, mais on informe le public concerné. Et la prochaine étape, si le projet est accepté, au niveau du promoteur, ça sera de rencontrer les propriétaires et d'informer à la suite les représentants de la MRC de la municipalité.

**LE PRÉSIDENT :**

1110 Très bien, je vous remercie. J'aurais, justement en rapport avec le poste, dans l'étude d'impact, on parlait d'une zone industrielle, mais le poste projeté, est-ce qu'il est en zone agricole ou vraiment en zone industrielle ou en zone, en territoire... on appelle souvent zoné blanc? Madame Maraghi?

1115 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Il est en territoire zoné blanc. On parlerait peut-être pas de zone industrielle, mais plutôt de zone commerciale. Le fil est mince, mais c'est zoné blanc et c'est à proximité de la route 112.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

1125 Étant donné, j'avais abordé un petit peu la question aussi, donc le zonage agricole, le territoire agricole, pour le restant – bon, le projet, on est milieu agroforestier. Donc, pour l'emplacement des éoliennes et, j'imagine aussi, de certains chemins d'accès, vous devez soumettre une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

1130 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

À quelle étape, avez-vous fait la demande jusqu'à maintenant, sinon quand est-ce que vous prévoyez la faire?

1135

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Les demandes ont déjà été faites à la CPTAQ, c'est un processus assez long. Donc, il faut s'assurer d'être...

1140

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Vous anticipez à ce moment-là une réponse de la CPTAQ à quel moment?

1145

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Il est très difficile de dire. La CPTAQ n'a pas un protocole très précis de délai pour remettre leur réponse, mais on répond à leurs questions au fur et à mesure qu'elles viennent et on souhaite avoir une autorisation de leur part au printemps 2016 en prévision du décret.

1150

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous vous attendez quelque part au printemps 2016. Donc, c'est pour vérifier si vous attendiez une décision, par exemple cet automne ou à l'hiver, bien, à ce moment-là, on aurait été intéressé de dire... de toute façon, si jamais la CPTAQ rendait une décision pendant qu'on est en mandat, à ce moment-là, de nous informer de la décision.

1155

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

S'il y avait une décision avant la fin de votre mandat, on vous avisera. Ce n'est pas envisageable, probablement, mais on vous avisera si ça l'était.

1160

**LE PRÉSIDENT :**

C'est peu probable. Très bien, je vous remercie.

1165



1170 **LA COMMISSAIRE :**

Moi, je voudrais revenir peut-être à Hydro-Québec. Quand vous évaluez les projets qui vous sont soumis et que vous regardez les différents critères en regard du décret, est-ce que vous vous intéressez à la manière dont le projet est accueilli dans le milieu, c'est-à-dire à l'acceptabilité sociale?

1175

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

Bien, on s'assure que justement, au moment de l'évaluation, on s'assure que la collectivité est partie prenante du projet, effectivement. Donc, c'est une des exigences minimales pour l'étape 1 du processus d'évaluation. Cette confirmation-là prend la forme d'une résolution, dans le cas d'une municipalité, du conseil municipal ou des MRC, aussi, de tous les gens, tous les organismes qui sont impliqués par l'implantation du parc éolien sur leur territoire doivent être partie prenante, comme ça.

1180

1185

**LA COMMISSAIRE :**

Oui. Peut-être, donc, vous vous attendez à avoir des résolutions qui confirment une participation, mais est-ce que vous regardez s'il y a eu, par exemple, des consultations, est-ce que si aussi il y a des oppositions? Est-ce que vous vous intéressez à ça, outre des résolutions qui vous seraient déposées?

1190

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

Jusqu'à un certain point, mais ça se passe plutôt à l'étape 2. Au-delà des exigences minimales, quand on voit qu'il y a une adhésion plus forte de la communauté qui est démontrée, à ce moment-là, il y a certains points qui sont attribués au parc, qui favorisent le choix d'un parc plutôt qu'un autre.

1195

1200

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous pouvez nous donner des exemples de situation où vous accordez ces points supplémentaires, sur quelle base est-ce que vous pourriez les accorder, tout simplement des exemples?

1205

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

Oui. Si vous permettez, je vais référer à mon document.

1210 Donc, à ce moment-là, les exemples qui, bon, si on voit que les communautés...  
essentiellement, ça prend la forme de résolution puis de... dans ce cas-ci, il n'y a pas eu  
d'exemple comme tel, mais j'ai pas d'exemple à proposer comme tel en ce moment, pas pour  
l'appel d'offres présent.

**LE PRÉSIDENT :**

1215 Donc, ce qu'on doit retenir, c'est la base de l'analyse, et de façon primordiale, ce sont les  
résolutions d'appui des municipalités et des MRC, même à l'étape 2, ce qu'on doit comprendre.

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

1220 Oui, exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

1225 Paramètre dominant.

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

1230 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1235 O.K. Très bien, je vous remercie. Alors, ça va pour les questions pour Hydro-Québec. Bien  
entendu, s'il y a des gens du public qui veulent poser des questions, les gens d'Hydro sont  
toujours ici.

---

**M. RICHARD ST-LAURENT**

1240 **LE PRÉSIDENT :**

1245 Là, j'ai deux personnes inscrites au registre, donc on va les inviter et, après ça, la  
commission va poser des questions sur les aspects fauniques du projet. Donc, je vais inviter  
monsieur Richard St-Laurent à s'avancer à la table des intervenants.

Bonjour, Monsieur.

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

1250 J'avais deux questions. La première, la raison pourquoi le nom de Mont Sainte-Marguerite du projet. Je vous situe, je suis le propriétaire du Mont Sainte-Marquerite. Je veux savoir dans quel contexte ça a été pris et j'expliquerai par la suite mon inquiétude qui peut être aussi favorable que défavorable à la suite de ça.

1255 **LE PRÉSIDENT ;**

Très bien. Madame Maraghi.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

1260 Monsieur St-Laurent fait allusion au fait que le nom du projet a changé en cours de développement. Au départ, ce projet-là s'appelait le Projet du Radar et du Mont Radar, et lorsqu'on a établi le comité de développement dont on a parlé hier soir, en février 2014, les membres du comité ont demandé qu'on modifie le nom puisque la montagne elle-même, où il y a l'ancien radar, s'appelle effectivement le Mont Sainte-Marguerite. Et le promoteur a évidemment acquiescé à cette demande des municipalités et on a modifié le nom, le Mont Sainte-Marguerite étant le véritable nom de cette montagne-là qui est au centre du projet.

1270 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Oui, Monsieur St-Laurent?

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

1275 Je sais qu'on ne peut pas vraiment commenter, je vous explique la situation.

1280 On est à l'ère d'internet, tout le monde le sait. On tape Mont Saine-Marguerite sur Google, évidemment, on va tomber éventuellement sur le Domaine du Radar, qui est ma propriété, et dans certains cas, ça peut être favorable parce que ça fait connaître la montagne, ça fait connaître les activités.

1285 Dans d'autres cas où est-ce qui peut y avoir un tollé au niveau social ou quoi que ce soit, les gens qui sont très défavorables peuvent en venir, à un moment donné, que ça peut aussi causer préjudice au Domaine du Radar, dans le sens que « Le propriétaire de la montagne autorise un développement éolien, ça pas de bon sens! » Voyez un petit peu dans quelle situation ça peut me placer, carrément, ça.

1290 Et je trouve ça juste un petit peu, je vous dirais, j'aurais dû être un peu consulté par rapport à ça. Ce n'est pas nécessairement par rapport à RES, quoi que ce soit, la municipalité aussi. Je leur en fais part ce matin et ce n'est pas une surprise, ma question, pour personne ici ce matin, mais vous comprenez ma réflexion, que ça peut devenir comme...

**LE PRÉSIDENT :**

1295 Oui, effectivement. D'ailleurs, nous avons noté nous-mêmes, notre propre questionnement, on avait certaines questions concernant le Mont Radar, justement, à savoir justement, à quel point vous aviez été consulté. On peut le poser au promoteur, donc ça tombe bien. Je vais essayer de les repérer dans le...

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

1300 Parce que Mont Radar, c'est pas le nom de la montagne. C'est comme un patois qui a parti suite à l'occupation de l'armée, on s'entend très bien, mais on s'entend que dans le passé, Mont-Radar ce n'est pas la plus belle presse qu'il y a eu.

1305 Je pense qu'on est arrivé à faire quelque chose de quand même crédible, qui va bien, et je ne voudrais pas retomber dans des histoires du passé suite à des situations plus ou moins inacceptables, qui feraient en sorte que ça ferait une mauvaise presse qu'on ne mérite pas du tout.

1310 Mais au contraire, ça peut aussi bien, ça peut me donner une visibilité, c'est juste « touchy », vous comprenez?

**LE PRÉSIDENT :**

1315 Ce qu'on a pu voir, vous aviez un projet de développement?

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

1320 Qui est une base de plein air.

**LE PRÉSIDENT :**

1325 Une base de plein avec une vente de terrains pour des chalets.

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

Oui, absolument. Et sur 14, il y en a eu huit de vendus présentement. Il en reste six.

1330 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il serait possible de le voir? Je crois qu'il y a une carte qu'on peut les repérer. D'ailleurs, on avait des questions. On voulait savoir justement, est-ce que le promoteur et la municipalité avaient contacté, par exemple, les gestionnaires du Mont Radar?

1335

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

Ah oui, oui, puis une très bonne collaboration. On s'est rencontré souvent. Je n'ai pas un mot à dire là-dessus. Je m'en veux en quelque part que j'ai éclairé là-dessus hier, parce que ce matin, je cherchais sur Google, justement par rapport à ce qui se passe ici. Et Mont Sainte-Marguerite, par définition, par le chemin que la toile du net va t'amener, c'est sûr qu'éventuellement, le Domaine du Radar, il va sortir. Et, c'est là et c'est tout ça.

1340

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Mais disons que sur la question, vous pouvez nous confirmer donc que le promoteur vous avait déjà rencontré?

1345

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

Oui.

1350

**LE PRÉSIDENT :**

C'est pour ça qu'on voudrait avoir de l'information parce qu'on voyait apparaître, notamment, le secteur où vous envisagez de vendre des lots.

1355

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

Exact.

1360

**LE PRÉSIDENT :**

Si on fait le zoom, on va les voir.

1365 **M. RICHARD ST-LAURENT :**

1370 Comme vous pouvez voir, moi, c'est la A-5, c'est une alternative. On n'est pas encore sûr à 100 % qu'il va y en avoir une sur la montagne, et là aussi mon interrogation : si le projet s'appelle le Mont Saint-Marguerite et qu'il n'a pas lui-même d'éolienne sur sa montagne, pourquoi qu'il s'appelle le Mont Sainte-Marguerite?

S'il y en a une, la question se pose un peu moins. Mais ça fait partie de ma réflexion.

1375 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Mais de ce côté-là, vous êtes le bienvenu pour nous présenter un mémoire, vous pouvez poursuivre votre réflexion et au mois de novembre, vous pouvez...

1380 **M. RICHARD ST-LAURENT :**

Oui. C'est sûr que vous avez un processus que vous n'avez pas le choix de suivre, là, mais donc je n'ai pas d'équipe comme vous pouvez être équipé, comme vous en arrière.

1385 **LE PRÉSIDENT :**

Nous avons quand même des questions, à savoir est-ce que les gens du Mont Radar avaient été consultés?

1390 **M. RICHARD ST-LAURENT :**

1395 Oui, oui, on a été consultés. Pas sur l'appellation telle quelle parce que moi aussi, comme je l'ai dit tantôt, c'est moi qui a éclairé là-dessus hier, là, par rapport que jamais je ne vais faire des recherches moi-même par le Mont Sainte-Marguerite, j'y suis allé. D'ailleurs, curieux, ce matin, puis veux, veux pas, ça va amener des gens au site du Domaine du Radar.

**LE PRÉSIDENT :**

1400 Mais je comprends votre perception et votre préoccupation à savoir si le projet est bien mené, ça veut dire ça peut être positif pour votre entreprise.

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1405

S'il y a une mauvaise perception du projet éolien...

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

1410

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1415

Vos craintes, c'est que ça déteigne, on pourrait dire, sur votre entreprise.

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

Eh voilà. Ma deuxième question.

1420

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

1425

Au niveau du tourisme, j'entends depuis le début des études au niveau de la faune, de la flore, des oiseaux, des habitats, des chalets, avec justement une consultation entre monsieur Henn et tout ça, et je me suis rendu compte, je me suis rendu au Massif du Sud pour avoir un peu d'information sur ce qui se passe dans le milieu touristique lorsque 40, ou 60, ou 70 éoliennes peuvent arriver dans un décor.

1430

On appelle ça le Projet Mont-Sainte-Marguerite, et dans ce qu'est le lieu présentement, mis à part moi ou peut-être une autre entreprise à Saint-Séverin, au niveau tourisme, on s'entend qu'il n'y a absolument rien. Et j'en ai créé une depuis cinq ans, puis elle est de plus en plus importante.

1435

Je veux savoir s'il y a des études qui existent, que ça soit favorable ou défavorable à l'implantation d'un milieu éolien comme ça, suite au tourisme; que ça soit le tourisme local, le tourisme qui vient de plus loin où – on n'est pas rendu à l'international malgré que j'ai quand même des Français qui viennent de temps en temps, mais on parle au niveau provincial, s'il y a des études qui nous démontrent les impacts.

1440

**LE PRÉSIDENT :**

1445 Ce qu'on va faire, on a entre autres en contact écrit le ministère du Tourisme, on va prendre ça en note, on va leur adresser une question dans ce sens-là. On peut aller du côté du ministère du Développement durable avec madame Durand, si elle est au courant. Effectivement, on a le Massif du Sud où est-ce qu'on a, par exemple, un centre de ski, des sentiers de raquettes...

1450 **M. RICHARD ST-LAURENT :**

Et ça a été positif, hein? Je ne suis pas là, comment je pourrais dire, ce n'est pas un interrogation, mais j'ai rencontré des gens du Massif qui disaient au départ : « Bien, c'est sûr qu'on ne se cachera pas que pendant l'année de construction, c'était un petit peu bordélique, mais après, ça a été même positif pour eux autres, ça l'a augmenté de beaucoup, de manière significative, le tourisme au niveau du quad, des véhicules tout-terrain qu'il y avait déjà, mais ça a créé comme une nouvelle destination.

1455 Et ma sous-question par rapport à ça, et j'en ai parlé, ce n'est pas une cachette au niveau de RES, puis au niveau de la municipalité non plus, vu que c'est un projet collectif qui se doit de réinjecter dans la région. C'est sûr que la route du Radar, il lui manque trois kilomètres d'asphalte. Ça devient peut-être étourdissant pour monsieur le maire en arrière de moi, mais ça va le prendre, c'est officiel avec le trafic qui va...

1460 Et ma sous-question par rapport à ça, et j'en ai parlé, ce n'est pas une cachette au niveau de RES, puis au niveau de la municipalité non plus, vu que c'est un projet collectif qui se doit de réinjecter dans la région. C'est sûr que la route du Radar, il lui manque trois kilomètres d'asphalte. Ça devient peut-être étourdissant pour monsieur le maire en arrière de moi, mais ça va le prendre, c'est officiel avec le trafic qui va...

1465 Mais, aussi, il y a des puristes au niveau nature que je risque peut-être de perdre par rapport qu'il va y avoir une éolienne à côté ou chez nous. D'une manière ou d'une autre, de chez nous, je suis à peu près certain qu'on va en voir quand même, il peut y avoir une certaine perte. Par contre, est-ce qu'on est capable de compenser cette perte-là par attirer un autre genre de touriste qui serait au niveau des éoliens?

1470 Ça peut être un centre d'interprétation de l'histoire éolienne au Canada, et ça, c'est les premières discussions que j'ai eues avec RES à l'époque qui était Gabriel qui, éventuellement, peut-être avec la municipalité, de réessayer de réinjecter pour justement attirer du tourisme et aider le domaine là-dessus. Puis le nom du projet, il ferait tout en sorte qu'il faudrait que ça soit chez nous que ça se fasse.

**LE PRÉSIDENT :**

1475 Vous pourrez nous détailler ça dans votre mémoire, mais nous allons aller du côté de madame Durand.

1480



Est-ce que vous avez des informations sur des suivis liés à l'achalandage touristique à proximité de projets éoliens?

1485 **Mme MAUDE DURAND :**

Oui, en effet, dans tous les décrets de parcs éoliens depuis quelques années, on demande qu'il y ait un suivi du paysage, un suivi de l'impact du paysage. Puis il y a toujours une portion de ce suivi-là qui porte sur la clientèle touristique et une autre portion sur les résidents du parc éolien comme tel.

1490  
Donc, je peux peut-être vous répondre pour vraiment la clientèle touristique. Si vous voulez plus d'informations, ma collègue pourra vous répondre plus pour la portion résidents. Mais, en général, c'est vraiment, c'est toujours positif, les résultats qu'on a. Je peux vous en nommer quelques-uns : Baie-des-Sables, L'Anse-à-Valleau ou Carleton, Montérégie, et c'est tout au-delà de 80 %, là, que soit que ça n'a pas d'influence sur les activités ou ça a une influence positive.

1495  
Il y a des Moulins qui est juste à côté ici. Il y a 67 % des résidents qui ont dit que ça n'avait pas d'influence sur les activités de villégiature et de tourisme puis 20 % qui ont jugé que ça avait une influence positive.

1500  
Massif-du-Sud, les gens ont dit que ça n'avait pas d'influence sur leurs activités. Puis 33 % des gens, ils disaient que ça avait même une influence positive. Et l'impression des motoneigistes qui était plus mitigée, mais que ça n'avait pas diminué leur attrait pour aller faire leur activité dans le site du parc éolien.

1505  
Donc, en gros, c'est ça mais c'est généralement assez positif.

1510 **M. RICHARD ST-LAURENT :**

Est-ce qu'on a accès à ces études-là?

**Mme MAUDE DURAND :**

1515  
Oui, c'est ça. Il y a certaines données qu'on pourrait vous fournir. Par exemple, je pense à Baie-des-Sables, L'Anse-à-Valleau, Carleton, même Montérégie, il y en a même qui sont disponibles en ligne, on pourrait vous donner la liste.

1520

**LE PRÉSIDENT :**

1525 Très bien. Puis d'un autre côté, aussi, ce qu'on sait sur le Massif-du-Sud, par exemple, qu'une partie des redevances éoliennes sont investies dans le parc régional. Je le sais parce que j'avais suivi, aussi, parce que c'était de mes collègues quand même de l'audience, mais en plus de ça, c'est parce que moi-même, je vais, chaque année on va faire du ski au Massif-du-Sud, donc je connais relativement bien le Massif à cause de ça.

1530 Mais ça, ça pourrait être des suggestions que vous pourriez faire dans un mémoire. On fait de la publicité, donc on veut que les gens viennent nous présenter des mémoires, en quelque sorte, en deuxième partie. Si vous avez des propositions à faire déjà, que vous voulez mettre en exergue, bien, ça va être une bonne occasion dans le mémoire de dire : bien, on aimerait ça que la municipalité s'implique de telle façon, telle façon dans le cadre du projet pour mousser le tourisme.

1535 Donc, c'est un exemple de sujet de mémoire que vous pouvez apporter en deuxième partie.

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

1540 Parfait. Si vous permettez, j'avais deux questions, mais ça en a engendré une troisième.

**LE PRÉSIDENT :**

1545 On va vous laisser aller.

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

1550 Les éoliennes T-15 et T-16, est-ce qu'à partir du, dans le fond Handkerchief, est-ce que d'après vous, elles vont être vraiment beaucoup... est-ce qu'elles sont par le côté, comment je pourrais dire, côté sud de la montagne Handkerchief ou du côté nord?

**LE PRÉSIDENT :**

1555 On peut voir à l'écran? Oui, on le voit à l'écran.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Si vous le permettez, je pense qu'on pourrait présenter une simulation visuelle...

1560 **M. RICHARD ST-LAURENT :**

Oui.

1565 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

... qui est dans l'étude d'impact, qui a été faite justement à partir du chalet d'accueil du Domaine du Radar. Ça pourrait vous donner une idée effectivement du visuel et de quelle façon les éoliennes sur le Mont Handkerchief vont être visibles.

1570 Donnez-nous juste quelques secondes, on va vous trouver cette carte-là. Ce photo-montage-là. Alors voilà. La photo a été prise donc à partir...

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

1575 Dans la cour de l'accueil, ça.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Vous pouvez vous reconnaître?

1580

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

Oui, oui, absolument.

1585 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Très bien, Monsieur St-Laurent. Et le Mont Handkerchief est donc ici. Bon, on est deux à le présenter, on va laisser la petite main. La petite main était donc sur le Mont Handkerchief et vous voyez les éoliennes T-15 et T-16, un peu plus loin et les pales – on en voit une, une grande partie, et ensuite c'est seulement des petites portions.

1590

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

Et la A-3 et la A-4 qui est alternative, qui sont alternatives, eux autres elles sont plus comme à la droite de l'écran, dans ma tête à moi, là?

1595

1600 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Effectivement. On n'a pas fait, les simulations usuelles ne comprennent pas...

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

1605 Pour les alternatives, elles ne sont pas faites?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

1610 ... ne comprennent pas les alternatives parce que les alternatives vont automatiquement remplacer une éolienne existante ou qu'on appelle les T et il est impossible de faire des simulations visuelles qui comprennent à la fois les alternatives et les positions principales, sans démontrer quelque chose qui n'est pas réaliste.

1615 Si dans l'éventualité, il y a des éoliennes alternatives qui sont choisies au courant du processus, il y aura des simulations visuelles qui seront ajustées à ce moment-là. Mais pour le moment, toutes les simulations visuelles ne comprennent que les 46 éoliennes principales proposées.

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

1620 Et la dernière, la T-19, je pense que c'est elle, Patrick, qui ne serait pas chez nous, mais qui passerait par mon chemin, là?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

1625 Ça serait la T-18.

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

1630 T-18, O.K. Est-ce qu'on a une vue à partir de l'accueil de chez nous pour cette éolienne-là?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

1635 On n'a pas de simulation visuelle de cette portion-là. On jugeait que la vue la plus sensible de ce territoire-là était vraiment vers la vue ouverte qui menait vers le mont Handkerchief, mais la T-18 sera effectivement perceptible également selon l'angle qu'on aura.

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

1640 O.K. C'est bien.

**LE PRÉSIDENT :**

1645 Ça vous va?

**M. RICHARD ST-LAURENT :**

Oui.

1650 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie.

1655

---

**M. PIERRE LABBÉ**

**LE PRÉSIDENT :**

1660 Nous allons maintenant inviter monsieur Pierre Labbé. Bonjour, Monsieur.

**M. PIERRE LABBÉ :**

1665 Bonjour. Moi, je suis résident de Saint-Sylvestre. Juste pour se situer, j'ai été demandé par le conseil municipal en 2014 pour faire partie d'un comité qui s'appelait le Comité éolien de Saint-Sylvestre dont l'objectif était de discuter avec RES de certains éléments du projet d'implantation. J'ai donc eu à discuter à plusieurs reprises avec les représentants de RES depuis le début.

1670 Des questions qui sont restées toujours sans réponse, je les amène aujourd'hui. Une des questions que j'avais abordées, c'était, et ça impliquerait éventuellement une réponse de NAV Canada : est-ce qu'il y aura des balises lumineuses rouges sur les éoliennes? Normalement, ces balises vont clignoter toute la nuit. Donc, on peut considérer que c'est une nuisance pour toutes les nuits dans une zone qui est tranquille, qui a des nuits qui sont étoilées et silencieuses. Puis dans bien des cas, pour les maisons qui ont des vues à l'extérieur, comme bien des maisons de campagne, on va les voir très bien à l'intérieur.

1675

Quelles sont les mesures d'atténuation que le promoteur propose concernant ces balises lumineuses. Est-ce qu'il y aura des compensations pour les personnes qui se considèrent en situation de nuisance par rapport à ça?

1680 On sait que NAV Canada propose, pour certaines situations, que les lumières soient allumées seulement quand il y a des avions qui circulent aux alentours. Il y a aussi d'autres mesures d'atténuation qui existent, mais présentement, même dans la dernière étude d'impact, il y a rien qui est proposé à ce sujet-là.

1685 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, nous allons adresser la question à madame Maraghi.

1690 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Effectivement, les balises lumineuses est un enjeu qui avait été soulevé à plusieurs reprises, à la fois dans les événements publics qu'on a faits et à l'intérieur du comité éolien ou du comité de développement. On en a pris compte, on est conscient qu'il s'agit effectivement d'un impact du visuel de nuit dont on parle plus rarement que l'impact visuel de jour.

1695 On s'engage à utiliser un mode d'atténuation, on n'a pas encore établi quelle technologie sera utilisée, mais il existe plusieurs technologies pour atténuer la luminosité de ces lumières-là en temps clair où la visibilité de la navigation aérienne serait plus facile qu'en temps nuageux.

1700 Et il y a quand même quelques possibilités qu'on est en train de regarder. Il faut aussi s'assurer que Navigation Canada les autorise. Donc, ultimement, c'est toujours NAV Canada qui est celui qui décide de la configuration des balises lumineuses et qui accepte ou pas le type de technologie qui est utilisée.

1705 Mais du côté du promoteur, on va faire tout en notre possible pour utiliser une technologie qui va diminuer l'intensité de ces lumières-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1710 Vous n'avez pas encore déterminé laquelle elle sera.

1715 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Non, on n'a pas encore déterminé, on est en train de faire ces analyses-là. On rencontre plusieurs fournisseurs de types de lumières en ce moment et on va s'assurer par la suite que Navigation Canada, quelles sont les technologies qui sont acceptables par Navigation Canada avant de pouvoir prendre la décision finale.

1720

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Du côté des compensations, est-ce que vous avez des programmes de compensations particuliers pour les inconvénients que le projet pourrait causer?

1725

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Les programmes de compensations que le projet a actuellement sont ceux dont on a parlé. Donc les programmes de redevances pour les municipalités qui sont le 5 000 \$ du mégawatt installé.

1730

Dans l'entente de collaboration, la convention de collaboration, on s'était également entendu pour un montant de 20 000 \$ annuel par municipalité, donc un total de 60 000 \$ pour le projet annuellement pour des projets communautaires qui peuvent être choisis par la municipalité.

1735

Et, ensuite, pour ce qui est des propriétaires privés, ils touchent les propriétaires qui ont signé des options, ceux dont on a parlé précédemment.

1740

**LE PRÉSIDENT :**

Pas de programme de compensation spécifique de prévu, donc la réponse à ce sujet-là est claire. Pour le 20 000 \$, donc ça c'est en sus ou en surplus des 5 000 \$ que vous prévoyez par mégawatt?

1745

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Effectivement.

1750

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, pour être bien clair, donc par municipalité, par année, donc pour des projets communautaires, donc c'est selon ce que les municipalités vont en décider.

Oui, Monsieur Labbé?

1755

**M. PIERRE LABBÉ :**

Concernant le 20 000 \$, c'était une de mes propositions au comité, et je suis content de voir que ça a été une de celles qui a été retenue.

1760

Par contre, pour ce qui est des compensations individuelles pour des gens qui n'ont pas signé parce qu'ils ne sont pas impliqués directement dans la mise en œuvre du projet, mais qui vont en subir les conséquences, bon, on arrive toujours avec la même réponse, à savoir que s'il y a des individus qui sont lésés, mais qui ne sont pas une des personnes impliquées dans la mise en œuvre, bien, ils devront probablement recourir aux tribunaux ou à d'autres façons difficiles comme ça de faire valoir qu'eux subissent des dommages.

1765

Le problème d'implantation des parcs éoliens, c'est généralement que ceux qui subissent les inconvénients ne sont pas ceux qui en profitent.

1770

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, ce sera un sujet que vous pourrez discuter dans un mémoire.

1775

Par contre, puis on a posé un peu aussi la question sur les municipalités, qu'est-ce que les municipalités entendent faire avec les redevances qu'elles recevraient. Alors, dans ma compréhension, j'imagine que ça peut être un aspect que vous pouvez amener dans votre mémoire, à savoir est-ce que certains montants d'argent devraient être réservés aux gens qui sont dans le milieu du projet – s'il se réalise, bien entendu – et qui pourraient subir des inconvénients, est-ce qu'il peut y avoir une priorisation qui est donnée à ces gens-là qui sont proches des éoliennes. Donc, c'est des sujets que vous pouvez nous amener dans votre mémoire.

1780

En passant, vu que vous avez siégé sur le comité, on voulait comprendre aussi, parce qu'on avait repéré dans l'étude d'impact qu'il y avait eu l'existence d'un comité de développement éolien. À votre connaissance, vous, donc ce que vous nous avez indiqué tout à l'heure, c'est que les participants au comité ont été proposés par les municipalités. C'est ce que vous nous avez dit d'entrée de jeu tout à l'heure?

1785

1790



**M. PIERRE LABBÉ :**

1795 Dans l'ordre, si j'ai bien compris moi-même l'ensemble du scénario qui m'a amené à être sur ce comité.

**LE PRÉSIDENT :**

1800 Oui?

**M. PIERRE LABBÉ :**

1805 C'est le promoteur qui a demandé aux municipalités de Saint-Séverin, Saint-Sylvestre de déléguer des personnes pour pouvoir travailler avec eux certains éléments, plus particulièrement les éléments contractuels, financiers du projet.

1810 Et dans le cas de la municipalité de Saint-Séverin, ce sont deux membres du conseil qui ont été délégués. Dans le cas de la municipalité de Saint-Sylvestre, ce sont quelques membres du conseil et deux personnes qui n'étaient pas membres du conseil, c'est-à-dire moi et une autre citoyen, qui ont été approchés et qui ont été mandatés suite à une résolution du conseil à ce sujet.

1815 Et nous avons participé à l'ensemble des réunions. Ça a été, je dirais, un petit peu particulier. Le premier soir, la première rencontre, la première chose qu'on nous a demandé, c'était de signer des ententes de confidentialité.

1820 Je dois avouer que pour un citoyen ordinaire qui a déjà annoncé, au moment où on lui a demandé de faire partie du comité, qu'il n'était pas favorable à l'implantation d'un projet d'éoliennes, mais qu'on lui a dit : « Bien, il faut quand même que tu participes, ce serait intéressant d'avoir tes idées », de se faire proposer dès le premier soir de signer des ententes de confidentialité sur tout ce qui allait être dit. Pour ma part, j'ai trouvé ça très cavalier et j'ai résisté à cette proposition. Et, quand on est assis à une table, simple citoyen, et qu'il y a des représentants de compagnies, d'ingénieurs, et cetera, et des avocats, on est facilement intimidé.

1825 Et, pour ma part, j'ai trouvé que c'était un drôle de comité qui avait une forme de mandat de représenter des citoyens, mais qui dans le fond ne représentait pas puisque si j'avais de l'information particulière, je ne pouvais même pas en parler avec mes voisins pour leur demander leur opinion ou organiser un groupe qui aurait pu éventuellement siéger au conseil municipal pour donner des avis. On était, à toutes fins utiles, muselé.

1830

**LE PRÉSIDENT :**

1835           Donc, c'était un comité consultatif. Savez-vous pourquoi la municipalité vous a sélectionné, fondamentalement? Est-ce qu'ils vous ont approché en vous disant : pour telle ou telle raison, on a pensé à vous?

**M. PIERRE LABBÉ :**

1840           Bien, vous pourrez demander à monsieur le maire.

**LE PRÉSIDENT :**

1845           Oui, bien, c'est ça. Je vous pose la question puis après on pourra aller voir du côté du promoteur et des municipalités pour en savoir plus long sur le fameux comité, comment il a été structuré et c'était quoi sa mission fondamentale.

**M. PIERRE LABBÉ :**

1850           Je pense qu'à la municipalité, ils me connaissaient déjà un peu pour avoir participé au comité consultatif d'urbanisme dont le rôle était justement de discuter des cas où l'application stricte du règlement municipal semblait mal convenir à une situation d'un résident qui demandait un permis de construction, et cetera, puis je pense qu'ils avaient vu que je savais lire, écrire et me poser des questions sur ce genre de dossier.

1855           Puis j'avais déjà indiqué que, parce qu'on avait entendu parler d'une possibilité d'éoliennes, et j'avais déjà un peu donné ma position sur ça. Mais je ne suis pas une personne violente, donc je pense que les gens ont considéré que je pouvais éventuellement contribuer positivement à l'avancement du dossier, même si mon objectif était plutôt de, comment dire, d'éviter qu'il y ait des éoliennes, c'était mon premier objectif. Mais quand on est dans une machine de cette grosseur-là, je pense que le mieux qu'on peut faire, c'est de s'arranger pour limiter les dégâts.

1860           Donc, considérant que j'étais absolument incapable de bloquer le processus qui était en cours, bien, j'ai essayé au moins de le faire progresser de manière à ce que les impacts les plus négatifs soient réduits ou... enfin.

**LE PRÉSIDENT :**

1870           Très bien, je vous remercie. Oui?

**LA COMMISSAIRE :**

1875 Je m'adresse à vous au sujet du 20 000 \$, vous avez dit : pour des projets communautaires. Est-ce qu'on doit comprendre que cette enveloppe-là est gérée distinctement des autres redevances que vous versez?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

1880 Effectivement, elle est gérée distinctement. Les 5 000 \$ par mégawatt sont ce que nous, on appelle des redevances. La municipalité la reçoit et en fait ce qu'elle en veut.

1885 Le 20 000 \$ est une contribution volontaire supplémentaire où le prometteur souhaite que ça soit utilisé pour un développement un peu plus... ça pourrait être des projets environnementaux, des projets communautaires, des projets qui sont plus spéciaux, si on veut, donc on avait, dans nos discussions, dans le comité, on s'était assuré que ce montant-là soit attribué à des projets spécifiques.

**LA COMMISSAIRE :**

1890 Selon quel mécanisme est-ce que vous choisissez les projets? Est-ce que ça se fait en continu ou vous avez déjà un cahier des charges?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

1895 Alors, on n'a pas de cahier des charges. Les municipalités vont – ce montant-là leur sera remis au début de chacune des années et à la fin de chacune des années, ils devront nous indiquer quels sont les projets qui ont été financés par ces montants-là.

1900 Le comité du suivi, qui est également un comité auquel on attribue des rôles dans l'entente de collaboration, donnera son avis sur les projets. Mais ultimement, ce sont les municipalités qui vont choisir quels projets auront accès à cet argent-là, mais prendront l'avis du comité du suivi auquel chacune des municipalités est représentée également.

**LE PRÉSIDENT :**

1905 Le fameux comité auquel vous avez participé à ce moment-là, il n'existe plus ou il existe encore?

1910

**M. PIERRE LABBÉ :**

Bien, son rôle est à peu près terminé présentement puisque maintenant on est dans une phase où c'est l'acceptation d'une part, et il y a un nouveau comité qui s'appelle comité du suivi dont je ne fais pas partie.

1915

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, le comité de suivi. Très bien, je vous remercie. Avez-vous une autre question?

1920

**M. PIERRE LABBÉ :**

Oui, j'avais une deuxième question.

1925

Dans le volume 6 du 11 juin 2014, en page 28, on parle des impacts visuels du parc éolien, de l'implantation des éoliennes. Et on a aussi, dans les documents déposés, une lettre du ministère du Tourisme, 9 avril 2015, où on parle de la préoccupation des résidents par rapport aux impacts visuels et, encore une fois, mes questions c'est : quelles sont les mesures d'atténuation qui ont été proposées? Quelles sont les compensations?

1930

Dans le document du volume 6, 11 juin, on indique que – c'est RES lui-même qui le décrit dans leur étude d'impact – que les impacts visuels seront de faible, évidemment pour certaines régions, à fortes pour d'autres, donc tout au moins les régions où l'impact visuel sera fort, qu'est-ce que le promoteur propose présentement?

1935

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Madame Maraghi?

1940

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

À nouveau, au niveau des compensations, je crois qu'on a bien indiqué quelles étaient les compensations qui étaient imputables au projet.

1945

Pour ce qui est de la façon dont on fait les analyses visuelles et de quelle façon on en arrive à une analyse d'impact plus précise, je pourrais demander à un consultant qui est spécialiste en paysage, qui a un doctorat en aménagement du territoire, ici, monsieur François Tremblay, qui pourrait nous expliquer de quelle façon les impacts sont analysés et comment on en arrive à des impacts faibles, moyens, forts au niveau du paysage.

**LE PRÉSIDENT :**

1950

Très bien.

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

1955

Monsieur le président, Madame la commissaire. Mon nom est François Tremblay. Donc, je vais présenter simplement le schéma comment fonctionne la méthodologie puis il y avait, dans la question de monsieur Labbé, une préoccupation à savoir comment les préoccupations des citoyens avaient été pris en compte. Alors, je vais mettre plus le focus là-dessus dans le petit tableau que je vais présenter. Merci.

1960

Donc, la méthode qui est utilisée, c'est une méthode standard dans le domaine de l'éolien, mais qui est aussi utilisée depuis à peu près une quarantaine d'années, principalement dans le domaine routier puis dans le domaine des lignes de transport d'électricité. On appelle ça, en fait on l'a adaptée au Québec, on l'appelle la méthode ligne et poste, c'est une méthode d'Hydro-Québec qui est utilisée pour les lignes électriques et qui vient des États-Unis pour les routes. Donc, ça fait 40 ans qu'on utilise cette méthode-là.

1965

1970

Globalement, ce qu'on fait c'est qu'il y a une évaluation de la capacité du paysage à recevoir une infrastructure et donc, pour un côté, et de l'autre côté, on va analyser le degré de perception de l'infrastructure dans le paysage. Donc, la première portion, c'est de porter une évaluation sur la qualité intrinsèque du paysage, si on peut dire. Et dans le deuxième volet, c'est vraiment d'analyser le résultat qu'on a, une fois qu'on simule l'infrastructure dans le paysage.

1975

Donc, le premier volet, on regarde au fond la capacité du paysage à recevoir une infrastructure, on regarde essentiellement la topographie qui est présente et l'utilisation du sol. Par exemple, donc les usages qui sont dans le territoire. Par exemple, un territoire où il y aurait beaucoup de signes, de traces humaines, d'industries, de lignes électriques, tout ça, donc on considère que ce type d'usage là est apte à recevoir un nouvel usage humanisé, si on peut dire; à l'inverse, un territoire protégé, complètement naturel, a moins de capacité à recevoir un nouvel usage humanisé.

1980

1985

De la même façon, la capacité d'absorption qui est liée à la topographie, essentiellement, par exemple, un relief comme on a ici et comme on a en Gaspésie où il y a beaucoup de parcs éoliens, il y a des montagnes qui cachent souvent la montagne en arrière sur laquelle il y a des éoliennes. Donc, le relief ou la topographie dans ce cas-là donne une capacité à pouvoir absorber les structures.

1990

Par exemple, il y a une ligne électrique – j'habite en Gaspésie, il y a des lignes électriques qu'on ne voit absolument pas. Je peux faire la 132 plusieurs fois dans un mois et je ne les vois pas parce qu'elles sont en arrière de la colline. Donc, le paysage a une capacité à absorber des structures. Et il y a aussi l'usage qui va permettre de mettre un nouvel usage humain ou pas.

1995

Une fois qu'on a établi ça, la capacité à absorber un usage, l'usage présent, tout ça, on parle de l'impact potentiel. Ensuite, on va aller voir la valeur qui est accordée à l'unité de paysage, et cette valeur-là, bien, on doit l'établir en collaboration avec le milieu.

2000

Donc, on consulte les municipalités. Mon collègue Michaël Roberge, qui a mené l'étude d'impact, a fait un travail dans ce sens-là. Il a contacté les directeurs généraux des municipalités. Il a contacté aussi, lors de journées porte ouverte, ils ont validé les points de vue sélectionnés. Donc, ils ont cartographié des points de vue qui leur apparaissaient intéressants puis ils se sont assurés que la population et leurs représentants, c'est-à-dire les municipalités confirmaient qu'effectivement c'était une vue valorisée et c'était des caractéristiques de paysages qui étaient valorisées par la population ou non.

2005

Une fois qu'on détermine donc l'impact potentiel, la valeur de l'unité de paysage, bien on a un degré de sensibilité qui est accordé à une unité de paysage.

#### **LE PRÉSIDENT :**

2010

Peut-être qu'on pourrait y aller un peu comme, par exemple – d'ailleurs, tout à l'heure, on est allé vers Saint-Jacques-de-Leeds pour mieux voir le paysage. On a fait un circuit, là, on n'a pas fait un déplacement pendulaire, et on est revenu par la route 216. Donc, on voit qu'il y a un secteur de la route 216 qu'on voit plutôt, comme le rang Sainte-Marie Ouest, on voyait à un endroit, on voyait un bon dégagement assez panoramique, par exemple. Il n'y a pas de simulation visuelle qui a été faite dans ce secteur-là. Il y en a une qui avait été faite à la sortie de Saint-Jacques-de-Leeds. Un peu plus loin, on voit, il y a quand même certains autres paysages.

2015

2020

Donc ça veut dire, ce que vous nous expliquez, ça veut dire que vous avez discuté avec les municipalités pour savoir quels étaient les paysages sensibles, selon eux, et également les paysages qui pouvaient avoir une valeur patrimoniale. Donc, par exemple – c'est parce qu'une des requêtes faisait référence, qu'on a reçue, qui a été déposée, faisait référence à cette portion-là, justement, qu'on est passé dessus, et la personne considérait que ça avait une valeur patrimoniale. Mais là, vous nous expliquez que vous avez vraiment, à partir des renseignements donnés par la municipalité, essayé de faire les simulations visuelles à ce type d'endroit-là.

2025

Donc, j'en conclus que cette portion-là du rang Sainte-Marie Ouest n'était pas considérée vraiment patrimoniale?

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

2030

Oui, c'est-à-dire que j'ai mis beaucoup l'accent sur la consultation. Il y a trois principales sources pour déterminer la valeur qu'on accorde à une unité du paysage. Il y a la consultation dont j'ai parlé, il y a également le fait qu'une unité de paysage ait un statut de protection ou un statut de valorisation dans la réglementation. Ça, on trouve ça principalement dans le schéma d'aménagement, dans le document – généralement, c'est dans le document complémentaire au schéma d'aménagement où on va mentionner les territoires d'intérêt, soit patrimoniaux, ou d'intérêt esthétique, même, dépendant des schémas d'aménagement.

2035

2040

Dans le cas précis dont vous parlez, je crois qu'il s'agit du chemin Craig, qui a une certaine mise en valeur. Par contre, ce chemin Craig là, de mémoire, n'était pas inscrit dans les territoires d'intérêt. Donc, il n'avait pas le statut de protection. Par contre, il y a un point de vue panoramique sur la route 216 qui a été utilisé pour une simulation visuelle juste à l'entrée et c'est le point de vue panoramique duquel on voit la plus grande partie du territoire.

2045

Ce qui est important aussi quand on porte un jugement sur les unités de paysage, on ne se réfère pas uniquement aux simulations visuelles, on va regarder les cartes. On va porter un jugement global sur l'unité de paysage. Les simulations visuelles servent d'outils pour venir confirmer certaines situations. Dans ce cas-là, ce qu'on a fait, c'est qu'on a utilisé un point de vue panoramique sur la route 216 qui sert de témoin, si on peut dire, à tout ce qui peut se passer sur la route 216, qui offre des vues panoramiques effectivement.

2050

**LE PRÉSIDENT :**

Je veux juste vérifier si j'avais un représentant de la MRC de Lotbinière. Ils ne sont pas sur place, mais on pourra leur poser la question spécifiquement concernant ce qu'on vient de mentionner. On pourra leur demander – c'est sûr qu'on a demandé aussi une copie électronique du schéma d'aménagement, mais on va demander spécifiquement à la MRC, voir si ce paysage-là était reconnu ou pas au schéma d'aménagement, par exemple. On va vérifier cet aspect-là

2055

2060

Est-ce que vous avez d'autres demandes de renseignements concernant l'analyse du paysage?

2065 **M. PIERRE LABBÉ :**

Bien c'est peut-être juste un complément d'information.

2070 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. PIERRE LABBÉ :**

2075 J'ai demandé, puisque je faisais partie du comité éolien, j'ai eu l'occasion de parler à madame Maraghi et à d'autres personnes du groupe, et dans le cadre du comité éolien, je dirais probablement que, dès le mois de mars, j'avais informé le comité de la sensibilité du parcours en particulier dont on parle, soit Sainte-Marie Ouest, qui est signalé dans les trajets touristiques en vélo, à pied, et cetera, comme étant un patrimoine visuel à ne pas manquer.

2080 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2085 **M. PIERRE LABBÉ :**

2090 Donc, je leur ai signalé dans le cadre de ce comité et, bien, là, il y a eu un changement de main entre deux ingénieurs porteurs de dossiers et madame Maraghi, quand elle est arrivée, a signalé qu'on ne lui avait pas relayé l'information. D'ailleurs, à une des rencontres avec les autres membres du comité, les autres ont pu témoigner que ça avait été déjà été demandé et qu'on constatait qu'il y avait eu aucune prise en compte de faite.

2095 Alors, on était un peu déçu de ça, d'une part, et cet été, monsieur Henn est venu chez nous et a pris le temps de discuter avec moi de l'importance que je voyais de cet élément-là en particulier et il en a profité, on a discuté et il m'a proposé de faire une simulation visuelle. Alors, si monsieur veut bien la déposer comme étant – j'en ai une copie, là, mais puisque c'est la production de RES, ça serait préférable que ça soit eux qui la déposent, en source, l'aspect visuel qui a été proposé.

2100 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. On va aller du côté de madame Maraghi.



**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2105

Oui, on a fait un suivi avec monsieur Labbé suite à ses questionnements parce que c'est mon collègue Patrick est allé rencontrer monsieur Labbé et sa femme. On a effectivement produit une simulation visuelle. Je ne suis pas certaine si elle a été finalisée ou si on l'a actuellement – on l'a actuellement? On pourrait vous la présenter tout de suite. Ce n'est pas une simulation qui a été utilisée dans le cadre de l'étude d'impact, mais on a la photo avec le montage.

2110

**M. PATRICK HENN :**

Si je peux peut-être décrire rapidement. Donc, on est chez monsieur Labbé. Donc à sa demande, on est allé faire un tour, prendre une photo. Donc on est à l'arrière, sur le terrain à l'arrière de la maison, et on regarde dans une direction. On a pris quelques photos, ça c'était un exemple qui était celui qu'on trouvait qui était le plus intéressant. Donc, ça a été envoyé à monsieur Labbé.

2115

**M. PIERRE LABBÉ :**

En fait, ça serait peut-être celle de la route 216 qui serait la plus intéressante, la numéro 200... celle-ci, c'est 600 quelque chose, je pense que l'autre, dans le fond, est plus publique en quelque sorte puisque, bon, moi, je suis touché, mais je parle aussi au nom de la communauté. Je pense que tout le monde qui passe sur cette route-là a plutôt l'autre vue que celle de chez moi.

2120

2125

**M. PATRICK HENN :**

Oui. Je peux en mettre une autre. Effectivement, on en a deux. Donc là, on est plutôt proche de la route, ensuite on est pratiquement sur la route 216, ou le rang que vous avez mentionné, qui a un autre nom dans ce coin-là, le... le rang Sainte-Marie, merci. Donc, du côté de la 216, donc on voit la maison. Donc, l'autre photo de tantôt était prise derrière la maison que vous voyez dans la photo. Donc, là, on est un peu plus haut, on est proche de la 216.

2130

Donc on parle de trois éoliennes visibles, une quatrième, on voit une pale dans le milieu ici, à peu près. À peu près ici. Donc ça, c'est un exemple qui démontre, en fait, la visibilité potentielle du côté de la 216.

2135

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, ces figures-là vont être déposées.

2140

**M. PIERRE LABBÉ :**

2145 Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

2150 Ça vous va?

**M. PIERRE LABBÉ :**

Merci.

2155 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

**LA COMMISSAIRE :**

2160 Oui. En ce qui concerne donc l'impact sur le paysage, quand est-ce que vous en tenez compte quand vous choisissez les emplacements? Vous nous avez montré hier l'application de toutes sortes de contraintes qui vous donnent quelques sites, quand est-ce que l'avis de la population, les consultations et les particularités du paysage entrent en ligne de compte dans le choix définitif des emplacements?  
2165

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2170 Elles se font à l'intérieur du cadre de l'étude d'impact sur l'environnement. Dans ce cas-ci, l'étude d'impact a débuté à l'automne 2013. Donc, c'est à ce moment-là qu'on a commencé à travailler de façon plus précise sur le territoire et qu'on a également commencé à discuter avec les municipalités au sujet des analyses visuelles qui allaient devoir être produites dans cette étude-là.

2175 Je dirais que la plupart des discussions ont eu lieu durant l'année 2014 et que les premières simulations visuelles qui ont été produites pour le premier volet m'ont été faites durant l'été 2014.

2180 Il y a plusieurs points qui avaient été suggérés. On a pris des dizaines et des dizaines de photos. On a travaillé avec les municipalités, à savoir quelles étaient les vues les plus sensibles. Évidemment, on ne peut pas produire des simulations visuelles de tous les coins de rue, on essaie d'avoir des simulations qui représentent le plus possible les paysages dans l'environnement et que ce soit à la fois à l'extérieur du parc et à l'intérieur.

2185 Donc, on a ensuite identifié quelles étaient les photos les plus utiles et les plus sensibles à être présentées. On les a présentées dans un événement portes ouvertes au mois d'août 2014. Et, ensuite, pendant le processus d'analyse environnementale, de recevabilité de l'analyse, on a produit d'autres simulations visuelles d'où les 15 qu'on a produites aujourd'hui.

2190 Donc, je dirais que finalement, ça doit faire maintenant deux ans qu'on travaille sur l'impact visuel et la façon dont on peut moduler les positionnements d'éoliennes en fonction des analyses qui ont été faites pendant l'étude d'impact.

**LA COMMISSAIRE :**

2195 Je comprends bien comment vous en êtes arrivés à choisir les photos que vous alliez présenter, mais ma question était sur la façon dont vous tenez compte, quand est-ce que vous déplacez, par exemple, une éolienne, puis comment ça s'est fait, ce processus?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2200 Bien, par exemple, je peux vous donner un exemple. Au mois d'août 2014, et vous avez tous les panneaux qui ont été présentés à ce moment-là durant cette porte ouverte-là, la configuration qui a été présentée avait 55 positions d'éoliennes. On voulait s'assurer qu'on présentait à la population une configuration qui serait la plus « impactante », si on veut, à tous les niveaux, mais principalement au niveau visuel puisqu'il y a plus d'éoliennes dans le paysage, même si ça conforme au niveau sonore ou autre, c'est l'impact le plus visible.

2205 On s'est assuré par la suite, lorsqu'on a travaillé sur nos configurations qui ont été déposées à Hydro-Québec, qu'en retravaillant cette configuration-là pour en arriver à une configuration de 45 et de 46 éoliennes, on tenait compte des commentaires qu'on avait eus pendant l'été, des éléments de visibilité qui ont eu lieu.

2210 Donc c'est un processus itératif qui se fait au fur et à mesure. Je ne peux pas vous dire un moment précis, mais continuellement, on en a tenu compte.

**LA COMMISSAIRE :**

2215 Mais de votre réponse, je comprends qu'en passant de 55 à 46, par exemple, je simplifie très certainement, mais vous auriez retiré les éoliennes, certaines des éoliennes les plus sensibles au niveau du paysage. Est-ce que j'ai bien compris votre intention?

2220

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2225 Certaines des éoliennes. Je ne vous dirais pas que les neuf éoliennes qui ont été retirées sont uniquement au sujet du paysage, mais on en a pris en compte lorsqu'on a travaillé. Donc, il y a plusieurs éléments qu'on utilise, on veut quand même s'assurer d'avoir le meilleur projet aussi au niveau énergétique, mais on utilise plusieurs critères, dont celui-là, pour retravailler les configurations.

**LE PRÉSIDENT :**

2230 Une dernière question avant la pause.

2235 Donc, tantôt vous avez expliqué, on nous expliquait qu'il y avait eu, bon, des contacts avec les municipalités. À l'ouest du projet, donc on a Saint-Jacques-de-Leeds, on a vu qu'il y a une simulation visuelle qui a été faite du côté est du noyau urbanisé. Du côté de Saint-Pierre-de-Broughton, donc elles sont situées, il y a une vallée qui est située là, entre Saint-Jacques-de-Leeds et Saint-Pierre-de-Broughton, on ne retrouve pas de simulation visuelle que vous avez faite. En tout cas, pour ce secteur-là, pourquoi vous n'avez pas déterminé l'utilité de faire des simulations? Est-ce que vous avez, par exemple, contacté Saint-Pierre-de-Broughton pour établir ce besoin-là ou cette absence de besoin?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2245 Les municipalités environnantes ont été contactées, elles ont été invitées aux différentes portes ouvertes. Maintenant, c'est sûr que lorsqu'on choisit nos positions pour les simulations en tant que telles, l'analyse visuelle se fait à une très grande distance et monsieur Roberge et monsieur Tremblay pourraient vous détailler de quelle façon l'analyse visuelle dans son ensemble se fait.

2250 Lorsqu'on choisit les positions pour les simulations, on s'assure quand même d'une certaine distance. Si on se retrouve à quatre ou cinq kilomètres, on va préférer avoir des simulations plus près du projet pour les citoyens et les gens qui circulent sur le territoire. Donc, on privilégie de faire des simulations un peu plus près que loin du projet.

2255 Pour ce qui est de l'analyse globale, je pourrais demander à monsieur Roberge ou monsieur Tremblay de vous définir de quelle façon l'analyse plus globale...

2260 **LE PRÉSIDENT :**

De façon succincte, donc ce qu'on comprend, c'est sûr lorsqu'on est sur l'horizon, lorsqu'on se dirige vers l'ouest, on peut apercevoir des éoliennes, par exemple du parc des Moulins, mais à ce moment-là, quand on les voit, on est à plusieurs kilomètres.

2265

Donc, c'est sûr qu'on comprend que l'inverse est vrai; si on s'en allait vers l'est, de l'autre côté de la vallée, on pourrait apercevoir très loin, à six, sept, huit kilomètres, des éoliennes de votre parc éolien, mais c'est ça, mais spécifiquement pour comprendre, s'il n'y a pas eu de simulation faite dans cet axe-là où est-ce qu'il y a une vallée avec des chemins de rang, parfois, qui longent parfois de chaque côté de la petite vallée, il y a un petit cours d'eau, c'est pour comprendre, est-ce que c'est parce que les vues sont fermées ou ouvertes qui faisaient que si elles étaient fermées, il n'était pas possible d'en faire?

2270

Ça serait dans ce sens-là d'avoir une réponse. Ça vous va?

2275

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Oui.

2280 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, allez-y. Monsieur, votre nom déjà c'est?

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

2285

François Tremblay.

**LE PRÉSIDENT :**

2290

François Tremblay.

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

2295

On va vous présenter la carte. Il y a un outil qu'on utilise que vous avez, en fait que tout le monde peut voir dans l'étude d'impact, on appelle ça une zone... en fait, c'est une carte de visibilité des éoliennes. Ce qu'on fait, c'est qu'on se sert de la topographie et ensuite, on va modéliser les éoliennes et on va leur donner la vraie hauteur et tous les paramètres qu'il faut. Les couleurs, en fait, c'est plus on est vers le rouge, plus on voit d'éoliennes.

2300           Donc, par exemple, si vous regardez aux positions – je vais me servir du pointeur, pardon. Voilà. Si, par exemple, on regarde au sommet ici, on est sur une crête, donc vous voyez la couleur est rouge. Évidemment, si on est en haut, en hauteur, on va voir tout le parc. Quand on descend vers le vert, c'est qu'on descend dans le bas des pentes et on n'a pas un accès visuel à toutes les éoliennes. Dans les zones vertes, on va voir de une à cinq éoliennes, par exemple.

2305           Quand c'est blanc, bien, c'est qu'on n'a pas de visibilité vers les éoliennes. Alors, à Saint-Pierre-de-Broughton, on est dans une situation où le relief fait qu'il y a des premières collines qui cachent une accessibilité visuelle à ce qui est en arrière.

2310           Donc, par exemple, si on monte sur la petite colline, effectivement, on va en voir, mais généralement, Saint-Pierre-de-Broughton, c'est un endroit qui ne présentait pas beaucoup d'accessibilité visuelle, donc le choix a été fait de privilégier beaucoup, parce qu'en fait, il y a aussi une question de temps et de niveau d'effort, on a privilégié beaucoup plus les axes routiers vers là et à l'intérieur du parc où on avait plus d'accessibilité visuelle.

2315           Le cas de Saint-Pierre-de-Broughton, effectivement, il y a des accès visuels vers le parc voisin, mais de ce côté-là, il y a très peu d'accès visuels vers le parc projeté.

**LE PRÉSIDENT :**

2320           Pour une référence d'échelle, comme le noyau de Saint-Pierre-de-Broughton, urbain, serait situé à peu près à combien de kilomètres? C'est quoi l'échelle des éoliennes les plus près? Vous avez, quoi, cinq kilomètres à l'œil? Ça serait quoi la distance?

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

2325           C'est à peu près neuf kilomètres entre le noyau villageois de Saint-Pierre-de-Broughton et les éoliennes les plus près qui sont vers Saint-Cœur-de-Marie, là. Pardon, sept kilomètres.

**LE PRÉSIDENT ;**

2330           Sept kilomètres. Bon, O.K. Alors, je vous remercie pour la précision.

              Alors, nous allons faire une pause de 15 minutes. Il est très exactement 15 h 12, donc nous allons reprendre à 15 h 27.

2335           Soit dit en passant, nous allons adresser quelques questions, poser quelques questions au représentant du ministère de la Faune étant donné que la personne, Julie Royer, ne sera pas là

2340 ce soir, donc en revenant de la pause, on va poser un certain nombre de questions et nous allons, j'ai deux personnes au registre, donc après les questions, je vais inviter les deux personnes.

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

2345

---

**REPRISE DE L'AUDIENCE  
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

2350

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, tel qu'indiqué avant la pause, nous allons poser des questions au niveau faunique, mais tout d'abord, j'ai monsieur Mendès d'Hydro-Québec qui veut apporter une précision. Donc, je vais donner la parole à monsieur Mendès.

2355

Alors, rebonjour.

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

2360

Merci, Président Germain. J'aimerais revenir sur le sujet qu'a apporté tout à l'heure le commissaire Gendron quant à la participation puis l'adhésion de la municipalité ou des collectivités dans le cadre du processus de sélection.

2365

Donc, comme vous le savez, il y a trois étapes au processus de sélection puis la participation était vraiment mesurée à l'étape 1. Puis c'était une condition *sine qua non*. Puis ce qu'on disait c'est qu'au moment où on ouvrait les soumissions, on devrait trouver une démonstration claire que le milieu détient une participation représentant 50 % du contrôle ou plus de son projet et que son projet est reconnu par une résolution adoptée à cet effet par toute municipalité régionale de comté ou toute municipalité locale où se situe le projet.

2370

Maintenant, évidemment, donc c'était à l'étape des soumissions, donc il y avait rien de concrétisé encore. Donc, il est à noter que le soumissionnaire n'est pas tenu de constituer formellement son partenariat avant le dépôt des soumissions. Mais à la formule de soumission, il devait produire une résolution attestant de son partenariat pour la construction et l'exploitation du projet soumis et de son engagement à constituer une entité conforme aux engagements de la

2375

soumission si celle-ci était retenue. Donc, il y avait vraiment un engagement formel qui était requis pour accepter la soumission.

2380 Maintenant, à l'étape 2, il n'y avait pas de critère qui mesurait l'adhésion de la collectivité au projet. Donc, ça ne faisait pas partie des critères d'évaluation à l'étape 2 des classements des soumissions.

2385 Puis, pour l'intérêt des participants du public quant à la structure légale du fournisseur auquel on faisait allusion un peu plus tôt aussi, donc la partie du commandité, étant donné que c'est une société en commandite qui a immergé de l'entente du fournisseur, elle est clairement illustrée. Il y a un schéma qui est clairement illustré à l'annexe 2 du contrat d'approvisionnement en électricité, qui est public, qui est disponible sur le site d'Hydro-Québec.

2390 Donc, on voit clairement que les municipalités de Saint-Sylvestre et de Saint-Séverin participent à la hauteur de 50 % du fournisseur, donc de l'entité commanditée. Puis alors que RES Système d'énergie renouvelable du Québec détient 10 % pour l'instant, puis Pattern Énergie 40 %. Donc ça assure, ce 50 % de participation ici assure aux municipalités un droit de regard sur les décisions de gestion comme telles du parc.

2395 Voilà, c'est un peu l'éclaircissement. S'il y a d'autres questions, je suis disponible.

**LA COMMISSAIRE :**

2400 Merci beaucoup. Donc simplement pour récapituler, si je comprends bien, le moment où vous constatez le contrôle, vous ne le faites que sur un engagement puisqu'il n'y a pas encore de document et de partenariat finalisé, mais après, une fois le partenariat finalisé, vous ne revenez pas pour vérifier si effectivement, il y a contrôle. C'est simplement pour clarifier le processus.

**M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

2405 Exactement. Et en cours de contrat, il y a des points de mesure. Il y a une rencontre nécessaire pour que ce qui était engagé, donc la formalisation de la corporation, elle doit bel et bien prendre place au cours de la gestion du contrat.

2410 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'il y a un mécanisme, pour vous, pour vous assurer que l'engagement est pris? Comment vous vous assurez que, effectivement, vous n'avez pas donné votre accord à quelque chose qui ne correspond plus à vos critères?



2415 **M. LOUIS-PHILIPPE MENDÈS :**

Donc, dès la signature du contrat, à l'annexe 2, bien les démonstrations doivent être faites avant la signature du contrat. Puis la structure légale doit être formée avant qu'on ne signe le contrat. Donc, ce qui est reflété à l'annexe 2, c'était en ligne avec la soumission. Puis c'était bien concret au moment de signer le contrat.

2420  
2425 Donc, l'entité corporative était bien réelle à ce moment-là, à la signature du contrat. Puis si jamais il y a des changements à cette entité corporative là, elle doit faire l'objet d'une demande auprès d'Hydro-Québec puis qui accepte sous certaines conditions. Mais la part de 50 % minimum de la collectivité doit être préservée en tout temps.

**LE PRÉSIDENT :**

2430 Très bien, je vous remercie. Du côté du promoteur, on voulait apporter une précision concernant les paysages.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2435 Effectivement, mon collègue Michaël Roberge, de DNV GL, voudrait préciser de quelle façon a été pris en compte le secteur de la route 216 suite aux commentaires que monsieur Labbé avait faits durant le processus du comité de développement.

**LE PRÉSIDENT :**

2440 Très bien, allez-y. On vous remercie, Madame Maraghi.

**M. MICHAËL ROBERGE :**

2445 Oui. Bonjour, Monsieur le président. Michaël Roberge.

2450 Donc, à la suite des portes ouvertes, on a réévalué la valeur de l'unité de paysage. Donc on était, dans ce secteur-là, on est dans l'unité « agroforestier ondulé ». Et puis, au départ, on avait déterminé une valeur de faible, en raison des paramètres que monsieur Tremblay a présentés et puis finalement on a augmenté la valeur à moyen. Donc, dans l'analyse, ça se reflète à travers les volumes, volume 3... volumes 3, 5, et 7, vous allez voir l'évaluation du paysage prend en considération un changement dans la valeur de l'unité.

**LE PRÉSIDENT :**

2455

Très bien, je vous remercie.

Maintenant nous allons passer aux aspects des inventaires. Donc, Madame Maraghi, il était question dans les différents avis qui ont été produits par les ministères, et notamment par les réponses que vous avez données aux ministères, il y avait des engagements à effectuer, par exemple au cours du printemps et de l'été 2015, notamment, différents inventaires. Par exemple, je vais faire le tour et à ce moment-là, vous pourrez nous dire qu'est-ce qui en est puis après ça, on pourra aller du côté des ministères.

2460

2465

On parlait par exemple de suivi des sites de nidification du faucon pèlerin, donc qu'en est-il de ce suivi-là?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2470

Au niveau du faucon pèlerin, nous avons signé des ententes de télémétrie avec le ministère de la Faune en février ou en mars dernier. Et c'est le ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs qui s'occupe de faire le suivi télémétrique des faucons, qui s'est occupé d'installer les appareils de suivi télémétrique, nous ne sommes pas impliqués dans ce suivi-là.

2475

**LE PRÉSIDENT :**

Donc sur ce suivi, on va aller du côté du ministère, mais ce suivi est en cours, c'est ça?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2480

Tout à fait. Effectivement, et il y a des résultats déjà préliminaires, mais c'est le ministère qui les analyse et qui les gère.

**LE PRÉSIDENT :**

2485

Très bien. Du côté du ministère de la Faune, j'ai monsieur Déry. Est-ce que vous pouvez répondre à ce sujet-là pour les suivis télémétriques sur le faucon pèlerin?

**M. STÉPHANE DÉRY :**

2490

Oui, tout à fait. Bien, en fait, pour le suivi, il y a deux faucons qui ont été suivis. En fait, nous, nos exigences, c'est que s'il y a des nids de faucons qui sont occupés dans un rayon de 20

2495 kilomètres du secteur identifié par le projet, on demande à ce qu'il y ait un suivi télémétrique qui soit effectué sur ces individus-là pour voir l'interaction qui pourrait y avoir avec le parc éolien, et éventuellement voir s'il y a des mesures ou des repositionnements qui pourraient être exigés par rapport à l'implantation des éoliennes.

2500 Il y a deux nids de faucons, donc comme je vous disais, qui ont été identifiés dans le secteur de 20 kilomètres de rayon. Les oiseaux ont été capturés en mai, ont été munis d'émetteurs, c'est des émetteurs GPS et puis on a des localisations qui rentrent à tous les jours. Là, il y a une analyse qui a été faite récemment sur les localisations qu'on a reçues qui va nous permettre d'avoir une idée, pour la première année de suivi, dans le fond, de l'interaction avec le parc éolien.

2505 J'ai des cartes préliminaires que, si vous le souhaitez, que je pourrais possiblement déposer, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2510 S'il vous plaît. Pour voir, c'est ça. Donc, c'est des cartes qui donnent la trajectoire des faucons, c'est ça?

**M. STÉPHANE DÉRY :**

2515 Bien, dans le fond, ce que ça nous donne essentiellement c'est l'aire d'utilisation ou un peu le domaine vital des oiseaux avec une déconcentration. Donc, on a des couleurs où on le voit, il y a vraiment une utilisation intensive. On a trois dégradés de couleurs qui nous permettent de voir c'est quoi le territoire qui est utilisé par les individus.

2520 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, je vous remercie pour ce point-là. Le prochain point, on parlait d'une caractérisation des cours d'eau et de l'habitat du poisson. Madame, avez-vous à ce moment-là des choses à nous dire?

2525 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

2530 Bien, cet inventaire a également été fait cet été. Le rapport sera déposé avant la fin octobre, tel que demandé. Il n'est pas encore finalisé, mais nous vous avons déposé hier, puisque vous nous l'aviez demandé en rencontre préparatoire, nous vous avons déposé hier la carte avec déjà

l'identification des habitats du poisson, là, l'omble du fontaine, et le rapport sur la caractérisation en tant que telle sera produit dans les prochaines semaines.

**LE PRÉSIDENT :**

2535

Très bien. Alors, lorsque le rapport sera disponible, donc vous allez l'envoyer au ministère? Si vous pouviez nous en envoyer aussi des copies à la commission.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2540

Effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

2545

Parfait. Alors, oui, du côté du ministère de la Faune, est-ce que vous avez des choses à ajouter concernant la caractérisation des cours d'eau et de l'habitat du poisson? On m'indiquait d'ailleurs que madame Royer était ici cet après-midi. Donc, si madame Royer a des choses à dire, si elle veut s'avancer au micro pour apporter des précisions concernant cet inventaire-là, elle est la bienvenue.

2550

**M. STÉPHANE DÉRY :**

Bien, je peux peut-être répondre en partie puis, au besoin, madame Royer va compléter.

2555

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

**M. STÉPHANE DÉRY :**

2560

Mais dans le fond, juste pour ajouter, dans le fond, sur ce que madame Maraghi nous dit. Effectivement, jusqu'à maintenant, on a vu les protocoles pour la réalisation des inventaires. Ces documents-là qui ont été déposés répondaient à nos exigences. C'est sûr que là on est en attente des résultats parce que c'est uniquement sur le rapport, donc c'est ça qui contient les résultats, qu'on va pouvoir se prononcer de façon plus définitive sur les impacts.

2565

Puis d'ailleurs, c'est ça, nous, dans notre processus d'évaluation environnementale, c'était une des exigences qu'on avait mises pour passer à l'étape subséquente de la recevabilité, donc à l'acceptabilité de l'étude.

2570           Donc, c'est pour ça qu'on a mis une échéance au 31 octobre pour avoir ces résultats-là, parce que sans ça, on n'est pas en mesure de se prononcer sur la validité des travaux qui ont été effectués.

**LE PRÉSIDENT :**

2575           Dans ce cas-ci pour l'habitat du poisson, j'imagine, les éoliennes ne sont pas normalement implantées dans un cours d'eau, donc ça serait les traversées des cours d'eau par les chemins d'accès?

2580           **M. STÉPHANE DÉRY :**

2585           C'est essentiellement, c'est ça qui est l'enjeu. Il n'y a pas d'enjeu par rapport à l'implantation des éoliennes en tant que telles, mais c'est plutôt tout le réseau routier, d'accès, le réseau collecteur qui pourrait avoir un impact sur l'apport de sédiments dans les cours d'eau, la destruction de frayères ou d'aires d'alevinage. Mais ça, il y a déjà des mesures de prévues du côté du promoteur à ce sujet-là. Donc, en principe, ça devrait bien aller.

**LE PRÉSIDENT :**

2590           Très bien, je vous remercie.

              Maintenant, je pourrais retourner du côté de madame Maraghi. Nous avons aussi, il y avait les espèces à statut précaire, l'inventaire des salamandres.

2595           **Mme VIVIANE MARAGHI :**

2600           Cet inventaire-là a été fait en septembre 2015. À nouveau, je voudrais juste préciser, on me fait mention que ce n'est pas le rapport final qui va être soumis avant la fin du mois d'octobre, mais bien les résultats à la fois de la caractérisation des cours d'eau de l'habitat du poisson et également de l'inventaire de la salamandre. Donc, tout ça sera soumis à la fois au ministère et à la commission à la fin du mois d'octobre.

**LE PRÉSIDENT :**

2605           O.K.

2610 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Je vous ai également soumis la carte, par contre.

**LE PRÉSIDENT :**

2615 Oui.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2620 Vous l'avez reçue hier.

**LE PRÉSIDENT :**

2625 Excusez-moi, je retournerais à la traversée des cours d'eau. Dans le volume 7 qui a été déposé récemment, on constate qu'il y a une augmentation du nombre de traversées de cours d'eau. À quoi est liée cette augmentation-là? Parce que dans le rapport, dans le volume 7, vous faites mention de certaines optimisations, par exemple pour éviter des milieux humides, des choses comme ça, mais la traversée a augmenté pour quelle raison?

2630 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

2635 Les premières traverses qui avaient été identifiées l'avaient été par de la cartographie, beaucoup de données Lidar également qui nous avaient aidés à identifier les cours d'eau, mais puisque c'est seulement cet été qu'on est allé précisément sur chaque chemin, on en a trouvé des nouveaux qui n'apparaissaient pas à la cartographie ou aux données Lidar.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie.

2640 Maintenant, toujours au sujet des inventaires, on va aller du côté floristique. L'inventaire des espèces floristiques à statut précaire?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2645 Cet inventaire-là a également été fait et ils font partie d'une troisième carte qui vous a été soumise hier. Cette troisième carte comporte à la fois l'identification des aires où il y aurait des espèces floristiques à statut précaire, les milieux humides et les espèces exotiques

envahissantes, elles sont donc cumulées sur une même carte. L'ensemble de ces inventaires-là ont été faits cet été.

2650

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Et les rapports seraient dus pour quel moment?

2655

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Je vais demander à notre consultante, madame Marie-Éve, ici, de nous indiquer à quel moment tous les rapports seront finalisés. Elle va pouvoir certainement vous donner plus de détails que moi.

2660

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Bonjour, Madame.

2665

**Mme MARIE-ÉVE DION :**

Bonjour, Monsieur le président. Pour ce qui est de la première partie, donc donner les résultats des inventaires du milieu aquatique, ça va être versé au ministère de la Faune, Forêts et Parcs avant le 31 octobre.

2670

Par la suite, il devrait peut-être y avoir des petites modifications, encore une fois, aux infrastructures, donc on préfère attendre ces modifications-là avant de vraiment travailler sur nos rapports complets, pour avoir les bonnes superficies de milieux humides, par exemple, ou le bon nombre de traverses qui devraient être modifiées dans le cadre du projet.

2675

Donc, ces rapports-là vont être soumis au ministère de l'Environnement et au ministère de la Faune dans le courant du mois de novembre.

**LE PRÉSIDENT :**

2680

Dans le courant de novembre. Très bien, je vous remercie.

2685

Du côté du ministère du Développement durable, concernant notamment, bon, les espèces – parlons en premier des espèces exotiques envahissantes, la préoccupation du ministère liée à ces espèces au regard du projet, c'est quoi? Une crainte d'augmenter la propagation de ces espèces-là?

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

2690 Oui, bonjour, Marie-Ève Fortin. Effectivement, la préoccupation du ministère au regard des  
espèces exotiques envahissantes, c'est de limiter la propagation de ces espèces-là. C'est, en fait,  
de faire en sorte que les travaux de construction ne participeront pas à la propagation de ces  
espèces-là.

2695 En ce sens-là, en recevabilité, il y a plusieurs questions qui ont été adressées au promoteur  
par notre experte du ministère. Puis le promoteur s'est engagé à mettre en place plusieurs  
mesures déjà qui ont été jugées quand même recevables à l'étape de l'étude d'impact.

2700 Maintenant, on va reconsulter notre experte à l'étape de l'analyse environnementale qu'on  
va amorcer sous peu. Puis on va revoir, à la lumière des inventaires, si toutes les mesures qui  
avaient été proposées sont suffisantes puis s'il n'y a pas d'autres choses qu'on pourrait exiger à  
ce niveau-là. Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

2705 Par exemple, c'est quoi, ce sera par une bonne gestion des remblais/déblais, par exemple,  
pour ne pas déplacer les...

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

2710 Oui. Bien, je peux peut-être citer quelques mesures qui sont importantes et qui reviennent  
systématiquement à chaque projet.

2715 Il y a le nettoyage de la machinerie excavatrice, il y a l'élimination des déblais qui sont  
touchés par les espèces exotiques envahissantes, comment en disposer. Si on les enfouit, bien  
les enfouir dans une excavation d'au moins deux mètres puis les recouvrir d'un minimum d'un  
mètre de matériaux propres. Si on n'est pas en mesure de faire cette mesure-là, c'est de les  
disposer dans un lieu d'enfouissement technique.

2720 Il y a aussi d'inspecter la terre végétale qu'on met de côté pour l'étape du démantèlement,  
s'assurer que, rendu à cette étape-là, la terre soit pas contaminée. C'est aussi une mesure qui est  
préconisée.

Il y a aussi, souvent on demande à ce qu'il y ait un suivi au niveau de la revégétalisation.  
Aussitôt que les sols sont mis à nue, on demande à ce que les sols soient revégétalisés, puis



2725 souvent on demande un suivi d'au moins deux ans pour s'assurer que, au niveau de la revégétalisation, il n'y ait pas contamination par les espèces exotiques envahissantes.

Donc, ça fait un portrait des exigences du ministère à ce niveau.

2730 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie.

2735 Concernant les milieux humides et les espèces floristiques à statut précaire, est-ce qu'il y a des préoccupations particulières qui se dégagent à ce stade-ci?

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

2740 Pas à ce moment-ci, je vous dirais que le ministère attend après les résultats des inventaires qui ont été pris dans l'engagement. Ces inventaires-là vont être resoumis à nos experts à l'étape de l'analyse environnementale pour être en mesure vraiment de quantifier, qualifier les impacts sur ces milieux-là puis sur ces espèces-là, puis de voir comment, si toutes les mesures sont en place pour, d'une part, éviter les impacts et, d'autre part, les minimiser et au plus les compenser.

2745 Nous, dans le fond, au ministère, c'est vraiment la séquence qu'on tente de promouvoir, là. L'évitement, en premier lieu; la minimalisation des impacts par la mise en place de différentes mesures d'atténuation, et si on n'est pas capable de respecter ces étapes-là, c'est la compensation.

2750 **LE PRÉSIDENT ;**

Très bien, je vous remercie.

2755 Maintenant, du côté des chiroptères, bon, hier, on avait certains renseignements à l'effet qu'il y avait relativement une faible occurrence d'observation concernant les chauves-souris. Par contre, on sait que les chauves-souris ont été victimes d'une maladie qui a, dans plusieurs cas, décimé les populations.

2760 Ce que j'aimerais savoir, du côté du ministère de la Faune, est-ce que le secteur ici environnant le projet était un secteur reconnu de fréquentation de chauves-souris, notamment à l'automne lorsqu'on sait que les chauves-souris s'en vont hiberner? Alors, est-ce qu'il y avait des

préoccupations particulières qui seraient liées aux chiroptères? Alors, du côté du ministère de la Faune?

2765

**M. STÉPHANE DÉRY :**

En fait, bien, on n'a pas beaucoup de données là-dessus, ça fait que c'est difficile de comparer. Par contre, on sait que, justement, il y avait un hibernacle qui était connu ou même il doit y en avoir plusieurs. À proximité, à East Broughton, il y a une mine qui s'appelle la mine Montréal, qui était une mine où on retrouvait une grande quantité de chauves-souris résidentes qui utilisaient cette mine-là en période hivernale. Puis là, aujourd'hui, suite à l'apparition, à la venue du museau blanc, il n'y a à peu près plus rien.

2770

Sinon, si on veut comparer – là, vous voyez, le museau blanc est arrivé autour des années 2010-2011 où on a eu, nous, une confirmation que la maladie était présente en région. Je regardais ce matin rapidement les données qui ont été prises sur les inventaires de chiroptères au parc des Moulins, qui est tout près d'ici, en 2008, pour un effort d'échantillonnage relativement semblable – on avait huit stations d'écoute alors qu'ici on avait six stations d'écoute – là-bas, on avait 4 500 enregistrements au cours d'une saison, alors que dans les inventaires qui ont été réalisés dans le cadre du présent projet, c'est à peine 200 enregistrements qu'on a eus.

2775

2780

Donc, on voit qu'il y a eu un impact important du museau blanc.

2785

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a des mesures particulières qui sont prévues ou actuellement en cours par le ministère pour tenter de rétablir les populations de chauves-souris?

2790

**M. STÉPHANE DÉRY :**

Bien, il n'y a pas de mesures particulières connues actuellement pour essayer de rétablir ces populations-là, parce que dans le fond, on est encore à chercher à comprendre comment se propage le champignon.

2795

Il y a des tests, on voit, il y a des travaux qui ont été faits au États-Unis où on a découvert une bactérie qui serait capable d'inhiber la croissance du champignon et qui pourrait peut-être venir donner un coup de main, mais le problème qu'il y a, c'est que dans le fond, le mal est déjà fait, là. Les populations, c'est des baisses de population de l'ordre de 95 %. Donc, le mal est déjà fait.

2800

2805 Ce qu'on essaie de faire, dans le fond, c'est justement, on essaie de regarder, il y a tout un questionnement qui doit se faire sur les différents impacts qui pourraient s'ajouter. Nous, une des préoccupations qu'on a, c'est justement les impacts cumulatifs. Les populations sont rendues très, très basses, donc dès qu'il y a des activités qui sont susceptibles d'avoir des impacts, ça nous préoccupe.

2810 Ce n'est pas parce que, comme là, dans le fond, on a des résultats de suivis, par exemple, sur les suivis de mortalité sur les chauves-souris qui nous montrent qu'on découvre très peu de chauves-souris mortes, bien c'est un peu normal, il n'y en a presque plus.

2815 Donc, il y a une réflexion actuellement en cours au ministère pour voir qu'est-ce qu'on pourrait essayer d'amener comme mesures d'atténuation, entre autres dans le cadre du dossier éolien pour prendre en considération la question des chauves-souris. Il y a différents avenues possibles. Parmi celles-ci, nous, on avait proposé, dans le cadre du présent projet, de regarder la possibilité de stopper les éoliennes dans certaines conditions de faible vent. C'est quelque chose qui se fait ailleurs. C'est quelque chose, je lisais justement ce matin, là, c'est documenté. Il y a des articles qui ont documenté que ça l'a un impact plus ou moins élevé.

2820 Puis justement ce matin, je lisais, dans le cadre d'un processus pareil, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui a eu lieu cette année sur le projet Saint-Cyprien en Montérégie, ça a été quantifié, cette façon de faire là, puis ça aurait quand même un faible impact au niveau sur la production d'électricité dans un parc éolien.

2825 Donc, il y a des mesures qui existent, mais comme je dis, actuellement il y a une réflexion qui se poursuit là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

2830 Concernant les inventaires qui ont été faits par le promoteur, on voyait dans le document qui est codifié PR-6 – notre codification –, il y avait un avis du ministère, de votre ministère à l'effet que, bon, il pouvait y avoir une incidence temporelle dans les inventaires. Est-ce que le ministère maintient sa position? Est-ce que le promoteur devrait compléter des inventaires ou faire des suivis plus serrés dans ce contexte-là pour les chiroptères?

2835 **M. STÉPHANE DÉRY :**

Non. Bien, dans le contexte présent, c'est sûr que nous, dans le fond, on émet ces commentaires-là parce que nos protocoles sont clairs puis on essaie de s'assurer qu'ils sont

2840 respectés. Moi, quand je reçois des résultats puis que je me rends compte qu'on n'a pas respecté les protocoles, je n'ai pas le choix de le souligner.

2845 Par contre, dans le cas présent, ce n'est pas parce qu'il y aurait eu quelques heures de plus qu'on aurait eu des résultats très différents des résultats qu'on a actuellement. Donc, on a jugé, dans le processus d'évaluation, qu'on pouvait continuer de considérer quand même l'étude recevable malgré cet écart-là.

2850 Donc, c'est surtout parce que je pense que c'est important de souligner qu'il y a des éléments qui n'avaient pas été respectés.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie.

2855 **M. STÉPHANE DÉRY :**

Est-ce que je peux, avant de... parce qu'on était passé rapidement tantôt, mais si je peux me permettre?

2860 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

2865 **M. STÉPHANE DÉRY :**

Si je peux amener un élément d'information supplémentaire concernant les salamandres, est-ce que c'est possible?

2870 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, sans problème.

2875 **M. STÉPHANE DÉRY :**

Parce que dans le fond, on a passé là-dessus rapidement tantôt, mais les inventaires de salamandres, juste pour amener la position du ministère là-dessus. Dans le fond, c'est une préoccupation que nous on a. On a demandé qu'il y ait des inventaires de salamandres qui soient réalisés dans le cadre du présent projet. Ça visait principalement deux espèces qui sont en

2880 situation précaire, qui sont susceptibles d'être désignées ou qui sont désignées, c'est la salamandre sombre ou la salamandre pourpre, qui se retrouvent dans le massif montagneux ici autour du Mont Sainte-Marguerite, entre autres la salamandre pourpre qui est très peu présente dans la région.

2885 Donc, on avait justement des préoccupations par rapport à ces espèces-là, c'est pour ça qu'on a demandé au promoteur de réaliser des inventaires et de prévoir des mesures d'atténuation dans les cours d'eau où ces espèces-là seraient découvertes.

**LE PRÉSIDENT :**

2890 C'est ce que j'allais vous demander de préciser. Donc, la préoccupation est liée aux traverses de cours d'eau.

**M. STÉPHANE DÉRY :**

2895 C'est essentiellement, oui, ça rejoint un peu les préoccupations qu'on a par rapport à l'habitat de l'omble de fontaine. Dans le fond, c'est essentiellement d'assurer le libre passage. C'est pour ça qu'on proposait de mettre en place des ponceaux arqués qui est, selon nous, la meilleure solution pour assurer le passage, que ce soit des poissons ou des salamandres.

2900 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie. Madame Gendron?

**LA COMMISSAIRE :**

2905 Oui, vous avez parlé de mesures d'atténuation pour les chauves-souris, donc en évitant que les éoliennes fonctionnent à très basse vitesse, c'est ce que j'ai compris?

**M. STÉPHANE DÉRY :**

2910 Oui.

**LA COMMISSAIRE**

2915 Est-ce que vous envisagez d'en faire une norme? Parce que là, pour le moment, c'est considéré comme une mesure exemplaire?

**M. STÉPHANE DÉRY :**

2920 Bien, c'est ça, là. C'est les discussions qu'on doit avoir actuellement à l'intérieur du ministère. Je ne peux pas me prononcer actuellement, est-ce qu'on va aller vers une norme ou pas, mais il y vraiment une réflexion qui débute sur quelles mesures on devrait demander de façon plus spécifique pour assurer la protection des chauves-souris.

2925 **LA COMMISSAIRE :**

Mais vous mentionniez, en tout cas dans ce que vous avez dit, que d'expérience, ça semble être une mesure efficace?

2930 **M. STÉPHANE DÉRY :**

2935 Oui, c'est ça. En tout cas, c'est une mesure qui est utilisée dans d'autres juridictions. Théoriquement, c'est une mesure qui est efficace aussi parce que dans le fond, la logique derrière cette mesure-là, c'est que les chauves-souris, bon, elles sortent... en plus, il faut comprendre que la mesure qu'on demande n'est pas applicable 24 heures sur 24, sept jours sur sept. C'est juste uniquement en période où les chauves-souris seraient actives.

2940 Puis les chauves-souris, elles sont actives donc la nuit puis majoritairement en période de vents plus faibles. Parce que dans le fond, elles ne sont pas équipées pour voler dans des vents forts. Donc, il y a comme un « joint venture » intéressant, excusez-moi l'anglicisme, mais entre les intérêts éoliens et les intérêts des chauves-souris.

Donc, c'est pour ça que théoriquement, c'est une mesure qui apparaît intéressante.

2945 **LA COMMISSAIRE :**

Merci. Alors, j'aimerais me tourner vers le promoteur pour demander si c'est une mesure qui pourrait être appliquée de façon préventive.

2950 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

2955 Actuellement, cette mesure-là n'est pas prévue comme étant une mesure applicable préventivement. Par contre, on a répondu à la préoccupation du ministère en indiquant qu'on appliquerait toutes mesures d'atténuation qui seraient jugées importantes pour le projet, en collaboration avec le ministère dans le futur, dont potentiellement le « brisage ». Mais pour le moment, il n'y a pas eu d'engagement à l'appliquer de façon préventive.

2960 D'ailleurs, nous avons ici notre spécialiste qui a fait tous les inventaires à chauves-souris, si vous avez des questions précises sur les inventaires, et elle nous mentionnait que les chauves-souris qui sont plus affectées par le museau blanc ne sont pas nécessairement les mêmes chauves-souris que celles qui sont affectées par les éoliennes.

2965 Donc, il y a aussi une analyse un peu plus poussée à faire sur la façon dont on peut appliquer une mesure d'atténuation pour qu'elle soit réellement valable pour la protection des chauves-souris.

Donc, c'est une discussion qui est en cours et à laquelle, de façon générale, à la fois nous, comme promoteurs, mais également l'industrie, participons activement.

**LE PRÉSIDENT :**

2970 Très bien, je vous remercie. Mais cette fameuse suggestion, bon, ça m'est revenu en sous-question, ça peut représenter, donc pour des vents faibles, donc si on y allait systématiquement, des vents inférieurs à cinq mètres par seconde, ça peut représenter approximativement quelle perte de productivité du parc éolien? Si une telle mesure était systématiquement appliquée à ce moment-là en période critique, bien entendu?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2980 Bien sûr. Je ne peux pas répondre à votre question, probablement monsieur Pontbriand pourrait compléter, potentiellement ça serait également une donnée qu'on pourrait vous donner subséquemment s'il faut la calculer, mais j'inviterais Monsieur Pontbriand.

**LE PRÉSIDENT :**

2985 Donc ce serait pendant quelle période cette mesure-là pourrait s'appliquer? On sait que ça ne serait pas en plein hiver, les chauves-souris ne sont pas là. Donc, ça serait sur quelle période et ça pourrait représenter combien?

**M. PHILIPPE PONTBRIAND :**

2990 Bonjour, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

2995 Bonjour.

**M. PHILIPPE PONTBRIAND :**

3000 Bonjour, Philippe Pontbriand, RES. À ma connaissance, pour les vents de trois à cinq mètres par seconde, on parlerait de 0,5 % à 1 % de la production, ce qui n'est pas négligeable. Ça dépend aussi des techniques qu'on va utiliser. Il faudrait travailler avec le ministère pour comprendre si seulement certaines éoliennes seraient affectées ou l'ensemble du parc. Mais si on parle de l'ensemble du parc, dans ces régimes de vent là, on parle 0,5 % à 1% de la production, là. Donc, ce n'est pas négligeable.

3005 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie.

3010 **M. STÉPHANE DÉRY :**

Monsieur le président, excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

3015 Oui.

**M. STÉPHANE DÉRY :**

3020 Juste peut-être amener un autre élément de réponse. Si je regarde, là, dans le fond, quand je vous parlais – c'est un extrait que j'ai, qui vient du Bureau d'audiences publiques qui a été tenu dans le cadre du projet de Saint-Cyprien en Montérégie.

3025 Dans le rapport, on présente des chiffres, justement, qui ont été évalués par le promoteur à ce niveau-là, et puis on mentionne que le promoteur a modélisé les pertes de production subséquentes à l'élévation de la vitesse du vent au démarrage des éoliennes, de cinq mètres/seconde à six mètres/seconde pour toutes les nuits, du début juillet à la fin septembre. Il en résulterait des pertes – là, on a des mégawattheures, mais qu'il faudrait vérifier par rapport au nombre d'éoliennes, mais ça rejoint un petit peu les informations qu'on vient de nous présenter, mais on parle de l'ordre de 0,2 à 0,6 % sur une base annuelle.

3030 Donc, ce n'est pas jugé... puis dans le fond, c'est ça. Effectivement, il y aurait probablement moyen de raffiner ces éléments-là pour ramener ça à un pourcentage encore moins élevé.



3035 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie.

3040 Nous allons maintenant inviter des participants. Donc, je vais inviter madame Carole Croteau à s'avancer. Bonjour Madame.

---

**Mme CAROLE CROTEAU**

3045 **Mme CAROLE CROTEAU :**

Bonjour. Je m'appelle Carole Croteau, je demeure à Saint-Sylvestre, en périphérie du futur parc éolien.

3050 J'aimerais avoir des précisions. Puisque les municipalités ont formé un partenariat avec le promoteur à la hauteur de 50 %, j'aimerais savoir exactement quel est le partage des rôles, des responsabilités, des actes qui relèvent des municipalités, avant et après la construction. Autrement dit, 50 % de quoi? Quel est le pouvoir de la municipalité de Saint-Sylvestre?

3055 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, nous allons aller du côté du promoteur.

3060 Donc Madame Maraghi, pouvez-vous nous décrire ces aspects-là liés au contrôle et au pouvoir des municipalités en termes de gestion du projet? Et je vais en profiter aussi pour amener le fait aussi que la commission avait repérer différents documents. On a demandé au promoteur de nous déposer certains documents, à ce stade-ci, sous pli confidentiel, et en indiquant, s'il y a lieu, quel était le préjudice que le promoteur pourrait subir si ces informations-là étaient rendues publiques.

3065 Donc, je vais laisser la parole à madame Maraghi. On avait trois documents qu'on leur a demandés.

3070 Alors, Madame Maraghi allez-y.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3075

Alors, les trois documents qui avaient été demandés ont été soumis hier soir sous pli confidentiel. Il s'agit de la Convention unanime des actionnaires, de la Convention de Société en commandite ainsi que de la Convention de gestion.

3080

Si je pouvais demander à mes collègues... pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

3085

Oui, c'est ça, je veux juste préciser. Donc, ces documents-là sont déposés sous pli confidentiel, la commission, comme je l'avais mentionné au discours d'ouverture, on fait un examen des documents pour savoir s'ils sont pertinents et nécessaires aux travaux de la commission. S'ils ne sont pas pertinents, on les retourne simplement au promoteur. S'il y a des portions des documents, par exemple, qu'on jugerait d'intérêt public, donc à ce moment-là, on informe le promoteur de notre décision.

3090

Dans certains cas, aussi, on pourrait juger que le document ou des parties de documents sont importantes pour nos travaux, mais on reconnaît le préjudice au promoteur, dans quel cas, on ne rendrait pas publics les documents.

3095

Mais la règle de base, c'est on regarde : est-ce important pour nos travaux? Essentiel? Tout ce qui n'est pas important et essentiel, on le retourne automatiquement, peu importe, et s'il y a des parties qu'on juge d'intérêt public, à ce moment-là, c'est lié notamment, pourrait être lié notamment au rôle des municipalités, donc la commission pourrait rendre une décision et on laisse à ce moment-là le temps au promoteur, bien entendu, de réagir à notre décision. Il peut invoquer de nouveaux arguments s'il n'était pas d'accord.

3100

Donc, on verra qu'est-ce que le processus va donner. Sauf que c'est un processus qui prend plusieurs jours pour voir, peut-être une couple de semaines pour la commission à gérer, mais aussitôt que ce serait réglé, s'il y a des portions de documents qui sont rendues publiques, bien, on va les mettre sur notre site internet.

3105

Donc, Madame Maraghi, allez-y.

3110

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3115            Alors, si je pouvais demander à mes collègues d'afficher le schéma de partenariat qui avait été présenté hier, ça m'aiderait probablement à imaginer plus facilement, parce que c'est une structure qui peut paraître complexe.

3120            Alors, comme on le mentionnait, la structure qui est privilégiée ici était donc une société en commandite qui est formée d'un commanditaire qui finance, et d'un commandité qui administre le projet. C'est au niveau du commandité, donc de l'administration du projet, qu'on retrouve le 50 % de participation communautaire des municipalités.

3125            C'est la façon dont le commandité est administré. Il s'agit donc d'un conseil d'administration qui est à parts égales entre le partenaire privé et le partenaire public, donc le même nombre de sièges.

3130            Actuellement, c'est un conseil d'administration avec quatre sièges. Les deux municipalités de Saint-Sylvestre et de Saint-Séverin ont chacune un siège du côté communautaire et deux membres du partenaire privé sont du côté privé.

3135            Dans les semaines qui vont suivre, lorsqu'il sera finalisé que la municipalité du Sacré-Cœur-de-Jésus viendra à participer, on se retrouvera avec un conseil d'administration à six sièges pour conserver cette parité-là; donc trois sièges du côté privé et trois sièges du côté communautaire.

3140            Toutes les décisions qui sont prises par le commandité, donc par l'administration, doivent être prises à majorité. Il n'y a aucun vote prépondérant. Le président n'a pas de vote prépondérant et ni du côté communautaire ni du côté privé.

3145            Il y a également plusieurs décisions qui doivent être prises à l'unanimité. Comme par exemple, le changement des statuts dans la compagnie. Si on prend l'exemple de ce qu'on vient tout juste de vivre au dernier conseil d'administration, la venue de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus devait donc être une décision prise à l'unanimité du conseil d'administration, puisqu'on change alors les statuts de la compagnie.

3150            Toutes modifications à la société en commandite sont des décisions à être prises à l'unanimité. Toutes ventes des actifs doivent être prises à l'unanimité également.

3155            Les actionnaires ont en tout temps le droit de demander d'examiner les éléments de l'actif du projet. Les budgets sont présentés de façon trimestrielle également.

Donc, ça nous donne une idée de l'étendue, de la façon dont le partenaire communautaire et privé administre le projet.

3155 Je pourrais aussi rajouter qu'à la Convention de gestion, puisque comme je l'indiquais, comme dans toute entreprise, ce ne sont pas les administrateurs qui gèrent de façon quotidienne l'entreprise, ce sont les gestionnaires. La Convention de gestion, par contre, limite certaines décisions que le gestionnaire peut prendre afin d'impliquer le conseil d'administration.

3160 D'abord, comme je viens de le mentionner, le commandité doit approuver toutes ventes d'actifs. Le commandité doit également approuver toute convention collective ou tout contrat de travail et l'opérateur doit prendre en considération tous les avis et les commentaires du commandité, et s'il n'y donne pas suite, doit lui fournir des justificatifs. Donc, le gestionnaire peut gérer l'entreprise, mais s'il ne suit pas certaines suggestions et commentaires, il doit émettre des justificatifs qui sont appuyés par et approuvés par le conseil d'administration.

3165 Donc, ça nous donne un peu les paramètres décisionnels entre le commandité et le gestionnaire.

**LE PRÉSIDENT :**

3170 Donc, si on résume. Donc la gestion des actifs serait faite concrètement par Pattern, ça serait ça?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3175 L'opération des actifs et la gestion des actifs est faite par Pattern à long terme, qui sera l'opérateur.

**LA PRÉSIDENT :**

3180 Donc, de façon quotidienne, c'est lui...

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3185 C'est l'opérateur qui sera là.

3190 **LE PRÉSIDENT :**

Après ça, il fera des rapports au commandité, qui est l'équivalent du conseil d'administration, si on résume

3195 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Exactement, de façon trimestrielle.

3200 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Oui, Madame Croteau?

**Mme CAROLE CROTEAU :**

3205 Deuxième question. Hormis les trois soirées d'information du promoteur qui ne se prêtaient à aucun débat, y a-t-il eu, en toute transparence, une vraie consultation publique, un vrai débat social dans les trois municipalités touchées? Un endroit où chaque citoyen pouvait s'exprimer sans gêne, conformément, je crois, aux recommandations du ministère des Affaires municipales?

3210 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, Madame Maraghi, donc comment les consultations se sont-elles tenues pour le projet?

3215 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Je voudrais simplement indiquer qu'il y a eu à trois reprises des consultations, mais qu'il y a eu six portes ouvertes. À chaque fois, il y avait des consultations à la fois dans Saint-Séverin et dans Saint-Sylvestre, donc un total de six événements publics qui ont été tenus.

3220 Dans chacune de ces consultations-là, nous avons des fiches de commentaires qui étaient distribuées aux citoyens qui voulaient bien nous fournir leurs commentaires. Nous les avons tous comptabilisés, analysés et nous avons appliqué certaines mesures, nous avons souligné certains enjeux.

3225 Je vous donnais l'exemple tout à l'heure du balisage lumineux, c'est un enjeu qui avait été soulevé lors des séances publiques et pour lesquelles nous avons examiné les possibilités d'utiliser des mesures d'atténuation.

3230           Donc, c'est un exemple qui me vient à l'esprit, mais il y a eu quand même plusieurs de ces commentaires-là qui ont été pris en compte. De façon générale, il y a toujours eu une communication extrêmement ouverte. Nous avons rencontré les citoyens qui se questionnaient. Nous étions toujours accessibles.

3235           On vient souvent, souvent sur le territoire, donc les citoyens, les propriétaires, les municipalités avaient toujours le loisir de nous rencontrer, de nous poser des questions et d'avoir un regard également sur l'évolution du projet.

**LE PRÉSIDENT ;**

3240           On sait que les portes ouvertes normalement, c'est donc les gens circulent sur différents thèmes, donc ce n'est pas vraiment en forme d'assemblée. Dans les consultations, est-ce que vous avez tenu la formule plus « assemblée » avec les gens qui sont assis dans une salle et viennent poser des questions au micro puis il y a un panel qui répond?

3245           **Mme VIVIANE MARAGHI :**

3250           Nous n'avons pas tenu ce genre de session-là. La première séance d'information, les deux premières séances du mois de mars 2014, il n'y avait pas encore de configuration qui pouvait être présentée. Donc, il y a eu une présentation générale du projet au public qui était présent et ensuite des discussions simplement de un à un. Les quatre autres rencontres ont été avec des panneaux explicatifs.

3255           De façon générale, c'est une façon qui est très appréciée parce que ça permet à chacun de discuter avec des spécialistes des enjeux qui les touchent particulièrement. C'est pour ça qu'on opte pour ces versions-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3260           Pour la formule portes ouvertes. Oui, Madame Gendron?

**LA COMMISSAIRE :**

3265           Alors, dans votre documentation, d'une part, vous parlez d'un rapport complémentaire sur vos consultations dans votre volume 7 qui serait déposé...

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3270 Est-ce que je peux prendre quelques minutes pour comprendre de quel rapport on parle?

**LE COMMISSAIRE :**

3275 Le volume 7, votre dernier volume, en tout cas vous mentionnez qu'il y aura un rapport qui vient compléter les informations que vous avez données sur votre processus de consultation. Et j'aurais, de toute façon, une autre question pendant que vous cherchez.

3280 Vous parlez d'un taux d'appui, et là c'est dans votre premier volume, vous parlez d'un taux d'appui au projet de 79 % des participants. Donc, on se demandait 79 % des participants qui ont rempli un formulaire ou comment que vous avez comptabilisé cet appui au projet?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3285 Effectivement, ce n'est pas une analyse de sondage scientifique. Par contre, on a voulu quand même démontrer l'effort qui avait été fait. On a comptabilisé l'ensemble des commentaires qui avaient été faits sur ces fiches-là et lorsqu'on parle de ce pourcentage-là, c'est évidemment en prenant en considération les fiches de commentaires que nous avons reçues et non dans l'ensemble.

3290 Pour répondre à votre question au sujet de ce qui est écrit ici. Deux éléments de communication, je ne suis pas certaine de l'utilisation du terme « rapport complémentaire », par contre on utilise, depuis la mise en place du site internet, des bulletins d'information qui sont envoyés périodiquement. Depuis le mois de février, on en a envoyé quatre aux gens qui s'inscrivent.

3295 Avec la nouvelle loi en vigueur, on est obligé d'obtenir l'autorisation des gens, donc on demande aux gens de se joindre... qui veulent avoir de l'information, de s'inscrire sur le site internet et, à ce moment-là, on leur envoie de l'information périodiquement.

3300 Ces bulletins d'information là sont également disponibles publiquement sur le site internet pour tous ceux qui veulent y accéder.

3305 D'un autre côté, rendus publics également, tous les comptes rendus des comités de suivi sont rendus publics.

3310 Souvent, peut-être que la population a plus de mal à vouloir aller parler directement avec le promoteur, par contre ils peuvent toujours aller discuter avec les gens qui sont sur le comité de suivi. Celui-ci ramène les informations reçues aux rencontres trimestrielles et les comptes rendus sont également rendus publics.

3315 Peut-être noter aussi qu'il y a eu beaucoup de rencontres avec des différents organismes du milieu, aussi, au fur et à mesure de cette consultation-là. J'ai mentionné hier le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches avec lequel on a créé une entente sur les suivis sur notre étude environnementale, et plus particulièrement sur les chiroptères. Beaucoup de discussions avec l'UPA, qui fait d'ailleurs partie du comité du suivi, et, bon, les motoneigistes, tous les utilisateurs du territoire également.

**LA COMMISSAIRE :**

3320 En fait, peut-être le rapport dont il s'agit, je crois que c'est quelque chose que vous deviez produire parce que ce que vous aviez mentionné comme information ne satisfaisait pas entièrement, je crois que c'était le ministère du Développement durable. Donc, vous deviez déposer un rapport complémentaire, c'est ce que vous annoncez dans le volume 7. Donc, c'était de ce rapport-là que je parlais.

3325 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Pour compléter la réponse que je viens de vous donner, je vais demander à monsieur Roberge de préciser.

3330 **M. MICHAËL ROBERGE :**

3335 Donc, ici, à la section 4 du volume 7, on parlait du rapport complémentaire qui est le volume 7. Donc, immédiatement après la soumission de ce rapport au MDDELCC, au ministère, dans le fond, le promoteur a mis le volume 7 sur son site internet pour qu'il soit disponible aux citoyens.

3340 Mais également, on est en train de préparer une lettre qui va être soumise au ministère, au MDDELCC, qui va inclure le sommaire des deux portes ouvertes qui ont été faites en avril. Donc, c'était des résultats sommaires des formulaires qui ont été récoltés de ces deux séances d'information là. Donc, la lettre qu'on va présenter au ministère, on va inclure ce tableau.

**LA COMMISSAIRE :**

Donc cette lettre, vous allez la produire quand à peu près?



3345 **M. MICHAËL ROBERGE :**

Je vais laisser Viviane...

3350 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Elle est en cours de production. Nous devrions être en mesure de la soumettre au ministère probablement d'ici la fin de la semaine ou au début de la semaine prochaine.

3355 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. J'irais du côté des municipalités. Je commencerais par la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus.

3360 Monsieur Roy, si vous voulez vous avancer? Du côté municipal, notamment lors des séances du conseil municipal, est-ce qu'il y a eu des discussions sur le projet avec les citoyens? Est-ce que ça s'est fait à plusieurs reprises, le cas échéant?

**M. GUY ROY :**

3365 Oui. Je dirais que nous autres, on a eu des discussions au sein du conseil. On a invité la population à soumettre leur questionnement et interrogations. Suite à ça, il y a eu des discussions aussi avec le promoteur pour répondre à ces interrogations-là, mais il n'y a pas tellement eu haut niveau de participation à ces demandes de rencontres.

3370 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous avez reçu des questions par l'entremise, de la part des citoyens, par l'entremise du conseil municipal?

3375 **M. GUY ROY :**

C'est ça.

3380 **LE PRÉSIDENT :**

Des séances du conseil.

**M. GUY ROY :**

3385

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3390

Très bien. Je vous remercie.

Alors, je poserais aussi la même question bien entendu à la municipalité de Saint-Séverin. Monsieur Cloutier, si vous voulez vous avancer, et après ça nous allons aller du côté de Saint-Sylvestre.

3395

Bonjour, Monsieur.

**M. JEAN-PAUL CLOUTIER :**

3400

Bonjour Monsieur. Au niveau de la municipalité de Saint-Séverin, depuis le début, nous avons été impliqués dans le comité de développement. À chaque mois, tous les objets ont été discutés au niveau du conseil et des participants. Il y a toujours eu un compte rendu de fait sur le procès-verbal, qui a toujours été mis sur internet, sur le portail. Et toutes discussions au niveau des assemblées, les trois assemblées de consultation, on répondait à toutes les questions des citoyens. Et tout a toujours été de manière très transparente.

3405

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie. Oui, Madame Gendron?

3410

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, je comprends, dans les deux cas, qu'il n'y a eu aucune séance spécifique qui était organisée sur le projet en tant que tel par les municipalités.

3415

**M. JEAN-PAUL CLOUTIER :**

Non, pas directement. On s'en est tenu aux séances d'information avec le promoteur RES pour répondre aux questions et ensuite donner le suivi à chacune des réunions du conseil municipal.

3420

**LA COMMISSAIRE :**

3425 Et à l'étape du conseil municipal, est-ce que vous avez dû composer avec certaines préoccupations ou vous diriez que ça s'est passé comme on semble nous l'expliquer pour les séances de portes ouvertes?

**M. JEAN-PAUL CLOUTIER :**

3430 À Saint-Séverin, il y a eu aucune question particulière, comme on pourrait dire, aux séances du conseil municipal de la part des citoyens. Après le compte rendu que je faisais, je répondais à leurs questions, s'il y en avait. Mais des inquiétudes, il n'y en pas eu.

**LE PRÉSIDENT :**

3435 Très bien, merci. Maintenant, du côté de Saint-Sylvestre. Donc, Madame Roger? Alors, madame Ginette Roger, bonjour

**Mme GINETTE ROGER :**

3440 Bonjour. Donc du côté de Saint-Sylvestre, nous, depuis juin 2014, à tous les mois dans notre petit journal local, on prévoit, on fait toujours un petit article en lien avec le projet éolien. Donc, on donne l'information où se situe l'évolution du projet, les inventaires qui sont en cours. Donc, on donne toujours de l'information.

3445 Au niveau des séances du conseil, on n'a pas eu vraiment de citoyens qui sont venus, à part quelques-uns, et ils nous ont fait part un peu d'une suggestion qu'on a mise en place à l'intérieur de notre journal qui était sous forme de questions/réponses.

3450 Donc, on avait invité les citoyens à poser des questions par internet. Ils nous envoyaient leurs questions par courriel et on répondait, surtout avec l'aide aussi du promoteur parce qu'on n'est pas des experts en éolien, puis à la parution suivante, on mettait la question et la réponse. Donc, on a invité des citoyens à le faire à quelques reprises.

3455 Donc ça, ça s'est passé dans les périodes de juin, juillet, août 2014 et lorsque le projet éolien a été sorti et que Saint-Sylvestre était gagnant, qu'il avait été retenu, donc on a envoyé le communiqué de presse et on a encore invité aussi la population à déposer toutes questions par écrit au bureau de la municipalité.

3460

Suite à ça, on n'en a pas eu vraiment de questionnement. Donc, on a fait des efforts de ce côté-là et nous aussi, à l'intérieur des procès-verbaux, il y avait un article comité éolien qu'on faisait mention à chaque mois.

3465 **LA COMMISSAIRE :**

3470 Merci. La raison pour laquelle vous n'avez pas ressenti le besoin, par exemple, de faire une consultation particulière, quelle est-elle? Est-ce que c'est parce que vous n'aviez plus de questions? Est-ce que c'est parce que vous estimiez que le processus qui était mis en place par le promoteur était suffisant? Est-ce que vous en avez discuté peut-être de faire une consultation menée plutôt par les municipalités et que ça a été jugé inutile? J'aurais aimé en connaître plus sur votre point de vue là-dessus.

3475 **Mme GINETTE ROGER :**

3480 Bon. Étant donné qu'il y a juste une période de quelques deux mois où est-ce que le processus questions/réponses a été mis en place puis par la suite, on n'a pas eu de questions, donc on est revenu à la charge, comme je vous dis, mais il n'y a pas eu d'autres questions qui se sont manifestées.

3485 Il y a toujours eu des invitations portes ouvertes qui ont été envoyées à tous les citoyens et à tous les non-résidents. Donc, là aussi, il y a eu des invitations, les gens ont eu l'information et on est en train de préparer, nous, une consultation. Il y a déjà eu quelque chose de fait en 2003 et on ne veut pas vraiment l'axer non plus sur, justement, le projet éolien, mais on aimerait avoir un peu une idée des attentes et des besoins de la population de Saint-Sylvestre, qu'il y ait ou non un projet éolien. On ne veut pas, comme je vous ai dit, mettre trop l'emphase là-dessus pour advenant le cas que ça ne se réalise pas. Donc le 14 novembre, il y a quelque chose de prévu ici à Saint-Sylvestre dans ce sens-là, mais c'est de façon générale. Ce n'est pas spécifique au projet éolien.

3490 **LA COMMISSAIRE :**

3495 Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus quand vous dites de façon générale, c'est sur le développement, c'est sur les avenues d'avenir?

3500 **Mme GINETTE ROGER :**

C'est un peu ça. C'est qu'est-ce que les gens souhaitent avoir ou qu'est-ce qu'ils voudraient que la municipalité améliore à partir des infrastructures déjà en place et, éventuellement, qu'est-ce qu'ils aimeraient qu'on travaille davantage, dans quel dossier spécifique.

3505

On a un projet résidentiel qui est en développement, donc on travaille depuis un an et demi là-dessus, mais suite à ça, c'est quoi les autres attentes, c'est quoi les autres besoins? Donc, c'est un peu ça, le but de l'exercice pour le mois de novembre.

3510 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous comptez utiliser les résultats de cet exercice pour, par exemple, l'orientation des redevances ou les investissements que vous souhaitez faire suite au projet?

3515 **Mme GINETTE ROGER :**

C'est sûr que oui, on va le regarder, mais comme je vous ai dit, ce n'est pas... le but premier, ce n'était pas de voir spécifique avec le projet éolien, mais c'est dans un avenir à court, moyen termes, c'est quoi les besoins, c'est quoi les attentes au niveau de la municipalité.

3520

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie.

3525

Tout à l'heure, on a fait allusion à des fiches. Ce que je comprends c'est que donc, vous étiez par portes ouvertes, vous avez demandé des commentaires, vous avez compilé des commentaires. Est-ce que les commentaires que vous avez compilés sont essentiellement compilés à partir des fiches par écrit ou vous, vous avez, vous-mêmes, recueilli des commentaires verbaux de la part des gens que vous avez rencontrés.

3530

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

On n'a utilisé que les commentaires qui avaient été écrits pour s'assurer vraiment d'une transparence. Nous n'avons pas retransmis des commentaires verbaux.

3535

**LE PRÉSIDENT :**

3540

C'était des commentaires des gens. Donc, par exemple vous avez mentionné dans votre étude d'impact, dans le rapport principal, je crois, avoir compilé des taux d'appui; c'était en fonction des fiches remplies par les participants?

3545

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

3550

Très bien, je vous remercie.

Oui, Madame Croteau. Ça vous va? Je vous remercie

3555

**Mme CAROLE CROTEAU :**

Merci.

3560

---

### QUESTIONS DE LA COMMISSION

**LE PRÉSIDENT :**

3565

Nous avons encore quelques participants. Je vais préciser, donc les gens qui se sont réinscrits, donc les gens ont pu passer cet après-midi. Il approche 16 h 30. Donc, étant donné que la commission va poursuivre ce soir à 19 h, donc on va inviter les gens à venir assister à la séance de ce soir.

3570

On peut avoir une ou deux petites questions encore à poser en complément pour être sûr, parce qu'on a des personnes qui ne seront pas là, par exemple madame Royer du milieu aquatique ne sera pas là ce soir. On a aussi le représentant d'Hydro-Québec, donc on va juste faire une petite vérification, une ou deux minutes, pour être certain si on n'a pas d'autres questions à vous poser.

3575

Par ailleurs, aussi, on va déterminer ce soir, en fonction des questions qui seront posées par les participants, si la commission a besoin de poursuivre ses travaux demain.

3580 Donc, je vous informe tout de suite, donc on va regarder ça aller et on va annoncer une décision au moment de la pause de ce soir, qui va être près de, disons, si on commence à 19 h donc près de 21 h, on va annoncer si on poursuit demain ou pas. Donc c'est pour vous informer de cela.

3585 Donc, on va regarder si on a des petites questions. Monsieur Arbour va être là ce soir. Donc, c'est du côté des personnes qui ne seront pas là. Je signale également que du côté d'Environnement Canada, monsieur Louis Breton va être là, on pourra poursuivre avec le ministère de la Faune et Environnement Canada sur la faune avienne bien entendu.

Madame Gendron avez-vous pu repérer des petites questions. Oui.

3590 **LA COMMISSAIRE :**

Bien en fait, je voulais m'adresser à monsieur Arbour, justement. Quelle est votre appréciation des démarches du promoteur pour recueillir les préoccupations de la population?

3595 **M. SIMON ARBOUR :**

Bien, en fait, je vous dirais que ça ressemble un peu à ce qu'on a eu dans d'autres projets. Le type, dans le fond, soirées d'information, des fois on appelle ça soirée de consultation.

3600 Nous, on a commenté ça dans notre avis de recevabilité, entre autres celui du 23 avril, où, dans le fond, au niveau de l'estimation de l'appui, on n'a pas jugé que la méthode qui avait été proposée était valable dans un plan statistique ou autre, pour vraiment mesurer l'appui qui avait été donné au projet. Que dans le fond, ce qui aurait peut-être, probablement une façon à privilégier c'était plus la forme d'un sondage, vraiment, à l'ensemble de la population.

3605 On avait demandé aussi qu'il y ait des distinctions de faites au niveau des consultations, au niveau des populations qui étaient à l'intérieur de l'aire du projet versus les personnes qui sont à l'extérieur de l'aire du projet. Donc, essayer de voir c'était quoi les différences de préoccupations entre les gens qui vont peut-être être plus près du projet par rapport à ceux qui sont plus extérieur. Et ça, bien, je pense que de la façon que les réponses ont été compilées par le promoteur, ce n'était pas possible de faire ces distinctions-là.

3610 Donc, oui, ça donne un certain, un aperçu, je dirais, des enjeux, mais par rapport aussi au fait de peut-être, pour les gens de s'exprimer librement par rapport à ces questions-là, puis en même temps aussi vraiment aller chercher un poulx au niveau de l'ensemble de la population.

3615

3620 On comprend qu'on est dans des petites communautés. Donc, on n'a pas des gros échantillonnages comme tels, mais si on veut effectivement mesurer le pourcentage d'adhésion au projet, bien je pense qu'il faut y aller peut-être d'une façon un peu plus, soit un peu plus directe ou peut-être avec un sondage, comme il a pu se faire ailleurs, soit des sondages téléphoniques ou des sondages postaux. C'est une opinion qu'on avait exprimée dans notre offre de recevabilité,

**LA COMMISSAIRE :**

3625 Bon, là, vous parlez du format de la consultation, c'est-à-dire portes ouvertes versus sondage et est-ce que vous aviez des commentaires sur, non pas ce que le prometteur a mené, mais ce qu'on vient d'entendre de la part des municipalités?

**M. SIMON ARBOUR :**

3630 Bien, là, je dirais que je ne me prononcerais pas nécessairement sur la façon, comment les conseils municipaux se déroulent. Ça, c'est... moi-même, j'habite une petite municipalité puis je vois ce qui se passe dans les conseils municipaux puis il y a des gens, oui, qui viennent s'exprimer, mais c'est certain que des fois, la notion de venir s'exprimer, comment je dirais ça, il y a peut-être des gens aussi qui vont, je dirais – je vais le dire comme ça, vont peut-être endurer en silence ou ils n'iront pas peut-être se prononcer publiquement ou se montrer publiquement, mais qui vont subir quand même des inconvénients.

3635 C'est certain, je vous dirais que c'est souvent ces gens-là qu'on va peut-être échapper. C'est pour ça que des fois, d'y aller d'une façon plus anonyme, mettons, pour recueillir les préoccupations, des fois ça va peut-être chercher un autre son de cloche que d'y aller peut-être en public où, là, il faut qu'on aille se montrer. Il faut qu'on ait l'audace de le faire, jusqu'à un certain point, tout dépendant aussi du contexte qui peut être favorable ou pas aux gens pour s'exprimer.

3645 Ça fait que c'est des façons de faire, mais c'est certain que les gens habituellement dans les conseils municipaux, ils sont libres de venir s'exprimer, puis je pense que les maires et les conseillers municipaux peuvent en témoigner. Je veux dire, je donnais un exemple, je pense que quand il y a des chemins qui sont pleins de trous, qui sont croches, habituellement les gens viennent le dire au conseil municipal. Ça, ils en entendent parler.

3650 Mais dans le cadre peut-être d'un projet de ce type-là, où il y a quand même beaucoup d'informations, il y a beaucoup de choses techniques puis... est-ce que c'est la meilleure place pour en discuter pour les gens, de le présenter? Je ne suis pas nécessairement en mesure de me prononcer et vous dire si vraiment c'est la meilleure façon.



**LA COMMISSAIRE :**

3660 Mais dans votre avis, est-ce que vous auriez jugé qu'il aurait été utile que les municipalités elles-mêmes mènent des consultations en plus du promoteur?

**M. SIMON ARBOUR :**

3665 Ça s'est fait dans certaines municipalités. Je sais que dans le cas de Frampton, il y a eu un référendum comme tel qui a été, je pense – je ne sais pas s'il a été consultatif ou décisionnel, ça a été fait dans ce cas-là.

3670 C'est certain qu'aussi en termes, on parle d'acceptabilité, mais aussi je pense dans les intervenants en Santé publique, il y a le terme aussi « acceptation sociale » qui est en train de prendre peut-être plus d'importance dans le sens où, là, c'est peut-être plus la mesure comme telle pour dire c'est quoi l'acceptation dans la communauté du projet. Puis c'est certain qu'on ne va pas chercher tout le monde, comme on dit, mais c'est d'aller chercher le consensus.

3675 Maintenant, qui devrait faire le sondage ou pas? C'est certain que quand on veut mesurer le pouls d'une population, c'est peut-être préférable d'y aller peut-être soit avec l'autorité que peut-être soit une neutralité ou une représentativité. Peut-être que les municipalités auraient pu le faire, c'est une chose. Peut-être le promoteur peut le faire lui-même aussi, mais encore là, il y a la notion de confiance envers les parties prenantes.

3680 Ça, je sais que dans les documents des impacts sociaux au niveau de l'INSPQ, c'est quelque chose qui revient, dans le fond. Est-ce que les gens font confiance au processus, dans le fond, pour s'exprimer?

3685 Si les gens ont des doutes ou ne font pas confiance au processus, bien là, si on veut aller chercher, dans le fond, ces opinions-là, il faut trouver une façon de le faire, là. Je n'ai pas nécessairement de recette à vous fournir ou autre, mais l'idée, dans le fond, je pense, c'est de ne pas seulement aller chercher un portrait de la situation pour se dire, finalement, est-ce que les gens, dans le fond, le projet est accepté dans la communauté ou pas. Alors que c'est certain, que d'un autre côté, il va toujours y avoir, peut-être – on le dit souvent –, il y a toujours des gens qui vont finalement finir par être contre, on ne peut pas aller chercher 100 % d'adhésion, ça, on en convient.

3690

Mais au bout du compte, de savoir – moi, je pense qu'une préoccupation qu'on a, c'est dans le fond, c'est toujours la question par rapport à l'équité de l'implantation d'un projet; est-ce

3695 que les gens qui vont être le plus impactés, eux, est-ce qui vont finalement adhérer au projet ou pas ou ils vont seulement en subir, finalement, les inconvénients?

3700 Je pense que c'est ça qu'il faudrait être capable d'aller rechercher. Puis de la façon que la consultation a... en tout cas, ce que moi j'ai vu dans les documents du promoteur, on l'a demandé si ça pouvait être distingué, cet aspect-là, puis en tout cas, on ne l'a pas, on n'a pas pu l'obtenir.

**LA COMMISSAIRE :**

3705 Merci. Est-ce que c'est possible d'avoir une réaction du promoteur, notamment sur le fait pourquoi est-ce que vous n'avez pas jugé pertinent, par exemple, de faire un sondage et une réaction plus générale par rapport à ce qui vient d'être mentionné?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3710 Ces décisions-là de faire un sondage se prennent avec les municipalités. Puis dans le cas qui nous occupe, ici, ça fait trois ans qu'on est sur le territoire et qu'on travaille avec les municipalités, et on n'a jamais jugé que le projet avait un degré d'opposition qui demandait de s'assurer de l'adhésion de la population.

3715 Le sentiment que nous on a eu comme promoteur, c'est qu'on était dans un territoire où l'acceptabilité de ce projet-là était quand même assez importante. C'est sûr qu'on ne parle pas d'unanimité d'acceptabilité, et on s'est assuré auprès des municipalités que la communication soit faite aisément également de leur part avec les citoyens.

3720 On a toujours été ouverts, si les municipalités le jugeaient nécessaire, d'aller plus loin dans cette consultation-là. On n'a non plus jamais indiqué que ce qu'on a fait, comme aller chercher les commentaires des gens lors des portes ouvertes, était une donnée comme un sondage, on l'utilise et on le partage dans l'étude d'impact parce qu'on croit que c'est une donnée importante, mais pas parce qu'on juge que c'est similaire à un sondage ou à un référendum. On fait bien la distinction.

3725 Maintenant, dans les discussions qu'on a eues avec les municipalités, à chaque fois qu'on en a reparlé, on est toujours venu à la conclusion que ça ne semblait pas nécessaire, dans le milieu actuel où il n'y a pas eu de très fortes oppositions.

3730 Il y a toujours des gens qui sont opposés, à qui on a toujours, avec qui on a discuté lorsqu'ils voulaient bien nous rencontrer, mais pas de forte opposition à l'intérieure même des territoires de ces municipalités.

**LE PRÉSIDENT :**

3735           Donc, je vous remercie pour la réponse.

Alors il est maintenant 16 h 40. Nous allons faire la pause pour le repas. Donc, nous reprenons les travaux à 19 h ce soir. Alors, nous vous invitons à participer.

3740           Alors, je vous souhaite un bon repas.

3745           Soit dit en passant, il y a le restaurant ici, c'est le Relai des Montagnards, on sait qu'il est ouvert ce soir. Donc, si les gens veulent, surtout du côté des personnes-ressources ou du promoteur, donc c'est un restaurant pas loin qui est ouvert pour ceux qui veulent aller manger pas loin.

Alors, je vous souhaite un bon souper et à 19 h.

3750

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 21 OCTOBRE 2015, 19 H**

---

3755

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis hors de mon contrôle au moyen d'un enregistrement numérique, le tout au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout selon la loi.

3760

ET J'AI SIGNÉ :

3765

---

Yolande Teasdale, s.o.b.